

**Mémoire**

**Master 2**

**Management du sport**

**International Sport Administration**

Sur le thème :

**La dynamique de programmation et de financement des  
équipements sportifs en France**

Présenté par :  
Adil Hlolo

Sous la direction de :  
Guillaume Penel

Année académique 2023/2024

# SOMMAIRE

## Introduction

## Partie 1: Revue de littérature

### Chapitre I - Contexte et évolution des politiques sportives en France

#### Section 1 : La construction publique des infrastructures sportives : aspects historiques et politiques

1. Période diaphane (1945-1957) : Les débuts d'après-guerre
2. Période régalienne (1958-1975) : L'administration des politiques sportives
3. Période diversifiée (1976-1981) : La diversification des équipements
4. Période d'éclatement (1982-1995) : La décentralisation
5. L'Ère de l'Adaptation et de la Durabilité (2000-2030)

#### Section 2 : Rôle des équipements sportifs, besoins et impact sur la demande

1. Rôle essentiel des équipements sportifs dans les politiques locales
2. Diversité des pratiques sportives et évolution des besoins en équipements
3. Impact sur la demande en équipements sportifs

### Chapitre II - Les acteurs de la conception, programmation et financement des équipements sportifs

#### Section 1 : Les principaux acteurs du sport en France

1. L'État
2. Les collectivités locales: Régions, départements, intercommunalité...
3. Les associations et fédérations sportives
4. Le secteur privé

#### Section 2 : Planification et gestion des équipements sportifs

1. Convergence des outils de planification avec les stratégies de développement des pratiques sportives et les plans d'aménagement

- 1.1 Harmonisation avec les stratégies de développement des pratiques sportives*
- 1.2 Intégration aux plans d'aménagement du territoire*
- 1.3 Réponse à la demande en équipements sportifs*

2. Méthodes de Planification : De la conception à la réalisation

- 2.1. Concepts clés pour la programmation des équipements sportifs*
- 2.2. Diagnostic et Élaboration d'un plan d'action*

## **Partie 2 : Analyse empirique**

### **Chapitre III - Problématique et hypothèses**

#### **Section 1 : Énoncé de la problématique et formulation des hypothèses**

1. Problématique
2. Hypothèse

#### **Section 2 : Méthodologie de recherche**

3. Objectifs de la recherche
4. Échantillon
5. Outils

### **Chapitre IV - Analyse des entretiens**

#### **Section 1 : Résultats des entretiens**

6. Analyse des outils de planification
7. Facteurs influençant les décisions
8. Mesure de l'efficacité des équipements
9. Collaboration entre niveaux de gouvernement

#### **Section 2 : Discussion des résultats**

1. Validation des hypothèses
2. Comparaison avec la littérature
3. Recommandations

### **Conclusion**

### **Bibliographie**

## Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de mémoire, Monsieur Guillaume Penel, pour son encadrement bienveillant, ses conseils précieux et son soutien tout au long de ce travail. Ses orientations m'ont permis de développer une réflexion approfondie et de structurer ce mémoire dans les meilleures conditions.

Je remercie également chaleureusement l'ensemble des acteurs du secteur des équipements sportifs en France qui ont accepté de me consacrer du temps et de partager leur expertise lors des entretiens. Leur disponibilité et la richesse de leurs témoignages ont constitué une source précieuse pour la réalisation de cette recherche.

Grâce à leurs contributions, ce travail a pu prendre forme et refléter la réalité du terrain en lien avec les politiques sportives et les enjeux d'infrastructure en France.

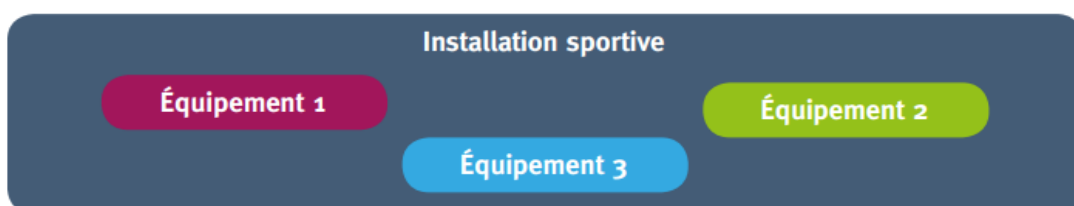
Merci à tous pour votre soutien et votre engagement.

## Introduction

Un *équipement sportif*, selon l'article L. 312-2 du Code du sport, désigne un bien immobilier appartenant à une entité publique ou privée, aménagé de manière permanente ou temporaire pour la pratique d'activités sportives. Ces équipements sont accessibles aux pratiquants, que ce soit à titre gratuit ou payant, et représentent l'unité de base du Recensement des Équipements Sportifs (RES). Un équipement sportif est défini par une surface qui permet, à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives, comportant un minimum de matériel spécifique respectant les principes et les règles de la discipline pratiquée (Ministère des Sports, 2023).

En matière de politique sportive, il est essentiel de distinguer clairement entre une **installation sportive** et un **équipement sportif**. Une *installation sportive* se réfère à un lieu géographiquement défini, identifié par une adresse spécifique, où sont implantés un ou plusieurs équipements sportifs. L'installation constitue donc un espace dédié à la pratique sportive, pouvant comprendre divers types d'équipements (Code du sport, article L. 312-2).

Représentation schématique de la différence entre « installation » et « équipement » dans la méthodologie du RES:



Le développement des infrastructures sportives en France s'inscrit dans une dynamique complexe où se croisent enjeux politiques, économiques et sociaux. Comme mentionné précédemment, les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles à la promotion du sport et à la cohésion sociale, mais leur programmation et leur financement représentent un défi majeur pour les autorités publiques et les acteurs privés. En effet, la France, avec sa longue tradition sportive, a connu une évolution significative dans la manière dont elle conçoit et finance ses

infrastructures, notamment à travers une série de réformes depuis l'après-guerre. Ces infrastructures doivent répondre aux besoins des populations, tout en s'adaptant aux nouvelles pratiques sportives, aux contraintes budgétaires et aux exigences environnementales croissantes.

La question centrale que cette recherche tente de répondre est : Comment les acteurs de la politique sportive en France planifient-ils et financent-ils de manière optimale les équipements sportifs, tout en assurant une répartition équilibrée des infrastructures à travers le territoire ? et autrement faut-il construire un terrain de foot, une piscine ou un gymnase?... Si c'est un terrain de foot, quand, où, comment, à quel prix faut-il la construire ? A-t-on besoin de cet équipement ? À qui pourra-t-il servir ?...

Pour répondre à cette question, cette étude adopte une approche multidisciplinaire en combinant une revue de littérature sur l'évolution des politiques sportives en France et une analyse empirique basée sur des entretiens avec des acteurs clés. La première partie de cette recherche porte sur l'histoire et l'évolution des politiques de construction des équipements sportifs, en identifiant les principales périodes de transformation et en analysant les différents acteurs impliqués dans la dynamique de la construction et de financement des équipements sportifs. La seconde partie aborde les dynamiques actuelles à travers une étude empirique visant à évaluer les outils de planification, les critères de choix des équipements sportifs et les modes de financement.

L'objectif principal est de comprendre comment les décisions relatives à la programmation des équipements sportifs sont prises et dans quelle mesure elles répondent aux besoins des usagers. De plus, cette recherche explore les mécanismes de financement, notamment les partenariats public-privé, ainsi que l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans ces processus.

## **Partie 1: Revue de Littérature**

### **Chapitre I - Contexte et évolution des politiques sportives en France**

#### **Section 1 : La construction publique des infrastructures sportives : aspects historiques et politiques**

En France, les politiques sportives ont évolué au fil des décennies, particulièrement après la Seconde Guerre mondiale de 1945 (Cadière, 2020). Cette évolution tend à constituer un modèle singulier impliquant une uniformisation dynamique des logiques cognitives et des convictions, mêlant philosophie politique, héritages historiques et expérience culturelle (Durand, 2019). Ces différentes politiques ont constamment œuvré à renforcer, élargir et diversifier le soutien étatique au sport (Ouyang et al., 2023).

Au fil du temps, les politiques ont progressivement évolué, transformant la manière dont les équipements sportifs ont été pensés et construits. On distingue cinq grandes périodes, chacune marquée par des approches et dynamiques différentes (Harvey, 2017). De la centralisation étatique à la diversification locale, ces périodes reflètent les changements socio-politiques et économiques influençant l'aménagement du territoire sportif français (Cadière, 2020).

#### **1. Période diaphane (1945-1957) : Les débuts d'après-guerre, les équipements sportifs délaissés par la politique**

La période qui suit la Seconde Guerre mondiale en France est marquée par une nécessité pressante de reconstruction après les destructions massives causées par le conflit. En plus des infrastructures civiles et industrielles, les infrastructures sportives ont également subi des dégâts considérables. La priorité est alors donnée à la réhabilitation des infrastructures vitales pour relancer l'économie et restaurer le tissu social, ce qui relègue les équipements sportifs au second plan dans les politiques de reconstruction (Chapman, 2024).

Les projets locaux d'aménagement, notamment pour les infrastructures sportives, sont souvent entravés par un manque de volonté politique et des ressources financières limitées. La France se trouve alors confrontée à un déficit important de

constructions scolaires et d'équipements sportifs, dans un contexte où les effectifs scolaires augmentent rapidement (Jobs, 2007).

Le "Plan Courant", lancé en 1945 par Pierre Courant, vise à relancer l'activité physique et sportive en France en encourageant la participation des jeunes et des adultes aux activités sportives, tout en développant les infrastructures nécessaires (Mazower, Reinisch & Feldman, 2011).

En 1946, sous l'impulsion de Maurice Herzog, la création du Ministère de la Jeunesse et des Sports marque un tournant dans la promotion de la pratique sportive et la supervision de la construction et la réhabilitation des infrastructures sportives à travers le pays. Malgré ces initiatives, la période reste caractérisée par une intervention publique limitée et un patrimoine sportif relativement pauvre, avec une construction d'équipements sportifs qui reste modérée et souvent mal structurée (Wall, 2004).

## **2. Période régaliennne (1958-1975) : La mise en administration du sport et l'essor des infrastructures sportives**

En 1958, Charles Gignoux constate que de nombreux départements en France manquent d'infrastructures sportives essentielles, avec 52 départements sans piscine couverte, 13 sans salle de sport et 11 sans stade. Les subventions, bien que présentes, sont souvent insuffisantes, ce qui crée un écart significatif entre les ambitions des dirigeants et la réalité du financement disponible, comme le souligne Marianne Amar (1987). Les communes, contraintes par une autonomie financière limitée, doivent souvent recourir à des financements croisés, combinant les aides de l'État, des clubs, des entreprises, et des souscriptions populaires pour construire des équipements sportifs. Le secteur privé et associatif joue alors un rôle central dans la construction d'installations sportives, qui sont souvent rudimentaires et temporaires.

L'année 1958 marque également la création du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, symbolisant le début d'une intervention accrue de l'État dans la construction d'infrastructures sportives, accompagnée par une croissance économique post-guerre qui améliore le niveau de vie et augmente les loisirs pour la population. Cette période voit l'accélération de la réflexion politique sur la nécessité de développer des équipements sportifs, afin de promouvoir le sport comme élément



clé du développement de la jeunesse française. La création des Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) est une initiative importante pour la coordination et la supervision des politiques sportives à l'échelle régionale et départementale (Amar, 1987; Mazower, 2011).

La période régalienne voit l'adoption du plan triennal d'équipement (1961<sup>1</sup>, 1965 et 1971) visant à rattraper le déficit d'équipements sportifs. Ces lois permettent la construction de milliers de gymnases, piscines et terrains de sport. L'État offre non seulement une aide financière, mais aussi technique et administrative. Les communes doivent se conformer à des normes de construction spécifiques, souvent en choisissant des modèles standardisés. Des opérations de grande envergure sont lancées, mettant en avant la construction en série pour réduire les coûts, comme les "1000 piscines".

### **3. Période diversifiée (1976-1981) : La diversification des équipements**

Cette période représente un tournant significatif dans les politiques publiques de construction d'infrastructures sportives en France. Suite à la récession économique des années 1970, marquée par une crise pétrolière et une inflation galopante, l'État commence à se désengager progressivement du financement direct des équipements sportifs. Les subventions d'État allouées aux communes diminuent de manière drastique, avec une réduction de 22 % en termes nominaux, ce qui équivaut, compte tenu de l'inflation, à une baisse de plus de la moitié des possibilités de construction d'infrastructures sportives (Tournaire et Le Ferrand-Couzis, 1995).

Face à cette situation, la responsabilité de la construction d'équipements sportifs est de plus en plus transférée aux municipalités. Cependant, les programmes municipaux connaissent des variations importantes en fonction des priorités et des capacités financières propres à chaque commune (Callède et Dané, 1991).

La loi du 29 octobre 1975 réaffirme l'importance nationale du développement des activités physiques et sportives, considérées comme un élément fondamental de la

---

<sup>1</sup> L'opération «1000 piscines » était inspirée essentiellement par le souci de favoriser la réalisation d'établissements de natation adaptés à des possibilités financières plus ou moins modestes et utilisables durant la période scolaire. Ainsi les piscines ont été conçues pour satisfaire en priorité les impératifs de l'apprentissage et de la compétition. Les constructions étaient souvent conçues à moindre coût, ce qui conduisait à des conceptions rigides et peu attractives, puisque limitées aux surfaces et volumes strictement nécessaires. A la même époque, ont été mis à la disposition des communes de moins de 5 000 habitants, des bassins d'apprentissage mobiles de surfaces très réduites ; ces piscines ambulantes ont montré l'attrait de la natation en milieu rural.

culture. Toutefois, l'État ne propose pas de nouvelle loi-programme pour garantir un financement suffisant, rendant les subventions plus éparses et irrégulières. Les communes sont ainsi contraintes de trouver des financements alternatifs, souvent en collaboration avec des établissements publics régionaux et des conseils généraux. Cela conduit à la montée en puissance des équipements de proximité, intégrés dans les centres urbains, pour répondre à la demande croissante des populations locales. Un exemple de cette dynamique est le lancement du programme de micro-équipements dans le cadre du VIIe plan (1976-1980), qui inclut des initiatives comme « 1000 clubs de jeunes » (Economics Essays, 2024; The Nation, 2024).

#### **4. Période d'éclatement (1982-1995) : La décentralisation et l'éclatement des politiques de constructions sportives**

Les lois de décentralisation, notamment la loi Defferre de 1982, qui a permis le transfert de la responsabilité de la construction et de la gestion des infrastructures sportives aux collectivités locales (communes, département, région). La diversification accélérée des équipements sportifs, couplée aux lois de décentralisation, a conduit à une véritable fragmentation des politiques d'équipements sportifs en France. En 1988, l'INSEE souligne l'importance croissante de ces infrastructures dans le paysage urbain, révélant que presque toutes les communes disposent désormais d'un minimum d'équipements sportifs, tels que des terrains de grands jeux, des salles de sport et des courts de tennis (INSEE 1988).

L'État perd progressivement son rôle central. Les subventions spécifiques aux communes ont été remplacées par une dotation générale d'équipement, permettant aux communes de choisir de financer ou non leurs installations sportives. Cette globalisation des financements s'accompagne de procédures budgétaires complexes, telles que la compensation des charges transférées et la correction des inégalités sociales et géographiques (Conseil constitutionnel, 2024).

En parallèle, l'État a réduit son intervention technique, passant de l'élaboration de plans-types à un rôle plus consultatif, offrant des schémas fonctionnels et des conseils. Cette réduction de l'aide technique a diminué l'influence directe de l'État, bien que celui-ci tente encore de jouer un rôle de conseil et de contrôle (Grosborne, 1985). Dans ce contexte, les régions et les conseils généraux, bien qu'ils ne soient

pas des acteurs principaux, contribuent également à la mise en œuvre des politiques d'équipements sportifs.

## **5. L'Ère de l'adaptation et de la durabilité (2000-2030)**

Depuis le début des années 2000, les politiques sportives en France se sont adaptées aux défis contemporains, marqués par la globalisation, la diversification des pratiques sportives et une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux. Cette période a vu le ministère des Sports changer d'approche en se concentrant sur une observation quantitative de l'offre d'équipements sportifs pour identifier et corriger les disparités territoriales, délaissant ainsi une analyse purement qualitative (Sabbah et Vigneau, 2006).

La loi Buffet de 2000 a élargi le cadre législatif en intégrant de nouveaux espaces sociaux dédiés à la pratique sportive. Elle a marqué une complexification des politiques sportives, nécessitant une intégration accrue des différentes dimensions du sport dans les politiques publiques. Le Plan Sport pour Tous, lancé simultanément, a encouragé la pratique sportive au sein de toutes les couches de la population, incluant les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap, et les populations défavorisées (Ministère des Sports, 2000).

L'organisation d'événements internationaux tels que la Coupe du Monde de Rugby en 2007 et l'Euro 2016 a également renforcé la position de la France sur la scène internationale, tout en catalysant des améliorations significatives des infrastructures sportives. Ces événements ont non seulement promu des sports spécifiques, mais ont aussi modernisé les installations et encouragé la pratique sportive à l'échelle nationale (INSEP, 2016).

La Stratégie Nationale pour le Développement Durable du Sport (SNDS), adoptée en 2017, a intégré les objectifs de développement durable dans les politiques sportives, avec un accent sur l'efficacité énergétique et l'intégration des installations dans leur environnement naturel. Cette stratégie inclut également des initiatives pour

promouvoir les mobilités douces <sup>2</sup>, l'économie circulaire<sup>3</sup> et une gestion responsable des ressources (Ministère de la Transition Écologique, 2017).

Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, annoncé le 5 septembre 2023, prolonge le succès du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) qui a permis de financer plus de 5500 terrains en France. Ce nouveau plan, qui s'inscrit également dans les politiques visant à renforcer le lien avec le milieu scolaire, notamment avec les 2 heures de sport au collège et les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école, se concentre sur trois axes principaux : les équipements de proximité, les cours d'écoles actives et sportives, et les équipements structurants. Cette initiative vise le développement d'installations sportives locales accessibles à tous, notamment dans les quartiers prioritaires et les zones rurales. L'objectif est de renforcer la pratique sportive de proximité en créant des équipements polyvalents tels que des terrains de sport en libre accès, des skateparks, et des parcours de santé. Ces infrastructures, conçues pour être écologiquement responsables, utilisent des matériaux durables et intègrent des solutions pour réduire l'empreinte carbone. (Agence Nationale du Sport, 2021).

Enfin, les Jeux Olympiques de Paris 2024 illustrent l'engagement de la France à jouer un rôle majeur sur la scène sportive internationale. La préparation de cet événement comprend la construction d'infrastructures durables, conçues pour laisser un héritage positif aux communautés locales après les Jeux (Comité d'organisation Paris 2024, 2021)

## **Section 2 : Concepts et analyse des équipements sportifs en France**

### **1. Rôle essentiel des équipements sportifs dans les politiques locales**

Les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles pour le développement et la mise en œuvre des politiques sportives locales en France. Ils sont au cœur des stratégies visant à promouvoir la pratique sportive, organiser des événements, et animer des programmes éducatifs et sociaux. Ces infrastructures,

---

<sup>2</sup> L'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo, le roller et tous les transports respectueux de l'environnement.

<sup>3</sup> Consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

qu'elles soient situées en milieu urbain ou rural, permettent de structurer l'offre sportive locale, répondant ainsi aux attentes des habitants et des associations sportives (Ministère des Sports, 2023).

## **2. Diversité des pratiques sportives et évolution des besoins en équipements**

Le paysage sportif en France est extrêmement diversifié, tant en termes de modalités de pratique (loisir, compétition, professionnel, ou haut niveau) que de modes d'organisation. La pratique sportive peut être encadrée par des acteurs publics, associatifs ou commerciaux, ou encore pratiquée de manière autonome dans des cadres variés tels que le milieu naturel, les installations sportives, ou même à domicile. Selon l'étude "Sport dans la ville" (2019), 41 % des pratiques sont libres et spontanées, ce qui reflète une tendance vers des activités comme le running, le street workout ou les parcours de santé, souvent facilitées par des applications d'entraînement virtuel (Mycoach, Swift).

Les pratiques sportives en France ont considérablement évolué entre 2018 et 2023, avec une augmentation marquée de la participation régulière, notamment chez les plus de 40 ans. Cette tendance est soutenue par la popularité croissante de la marche et de la course à pied, ainsi que par le développement de nouvelles formes de pratiques telles que les cours en ligne et le sport à domicile. Néanmoins, cette pratique sportive montre des disparités sociales et de genre significatives (Les chiffres clés du sport, 2023).

Le tableau suivant présente les taux de pratiquants réguliers et occasionnels dans divers univers de pratique sportive, tout en comparant les données avec les résultats de 2018. Il permet d'observer les variations de participation selon les types de sports, tels que la course, la gymnastique et les sports d'hiver.

Univers de pratique sportive	Pratiquants réguliers		Pratiquants occasionnels	
	Taux de pratiquants (en %)	Écart par rapport à 2018 (en points)	Taux de pratiquants (en %)	Écart par rapport à 2018 (en points)
Course et marche	31	+6	16	+1
Activités de la forme et de la gymnastique	22	+4	5	+1
Sports aquatiques ou nautiques	10	+1	10	-1
Sports de cycles ou motorisés	10	+1	8	0
Sports collectifs	7	+1	6	+1
Sports de raquettes	5	+1	7	0
Sports d'hiver ou de montagne	2	+1	7	0

Tableau 1: Proportion de pratiquants sportifs selon les univers de pratique sportive, en 2023 et écarts avec 2018 <sup>4</sup>

En 2023, 31 % des Français pratiquent régulièrement la course et la marche avec une augmentation notable de 6 points depuis 2018 et 16 % de façon occasionnelle. Les activités de la forme et de la gymnastique suivent avec 22 % de pratiquants réguliers, marquant une hausse de 4 points. Les sports d'hiver ou de montagne, bien que moins pratiqués, enregistrent une légère augmentation de 1 point chez les pratiquants réguliers et occasionnels (2 %).

### 3. Impact sur la demande en équipements sportifs

La diversité et l'augmentation des pratiques sportives ont un impact direct sur la demande en équipements sportifs. Les acteurs impliqués dans la planification sportive sont tenus à bien évaluer les besoins en équipements et de recenser les installations existantes. Le Recensement des équipements sportifs (RES)<sup>5</sup>, réalisé

<sup>4</sup> Source : INJEP, ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2018, 2023. Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus, France.

<sup>5</sup> Né de la volonté partagée des différents acteurs qui œuvrent pour le développement du sport, le RES est un outil au service des politiques sportives. La démarche engagée a pour objectif de permettre une bonne connaissance des réalités, et d'aider à une meilleure perception des inégalités territoriales dans la répartition des équipements.

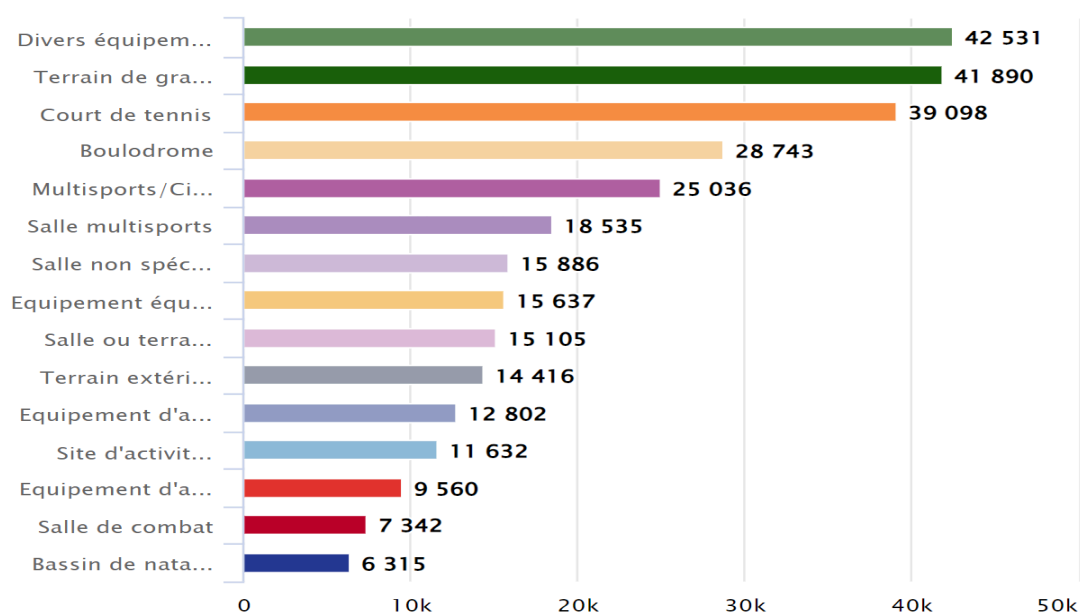
par le ministère des sports, dénombre plus de 330 000 équipements sportifs en France, comme montre les données ci-après.



Sources: Portrait territoire : <https://equipements.sports.gouv.fr>

On peut remarquer qu'il y a un focus sur l'équipement institutionnel avec 25 791 équipements déclarés en établissement scolaire, 51,69 % des aires de pratique sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le ministère des sports recense le top 15 des principales catégories d'équipements sportifs en France, la grande part et pour les divers équipements sportifs de nature avec plus 42500 équipements, suivi par les terrains de grands jeux et les courts de tennis. À partir de cette catégorie d'équipements sportifs, il est possible de se faire une idée générale des pratiques sportives les plus populaires chez les Français.



Graphique 1 : Famille d'équipement sportif en France<sup>6</sup>

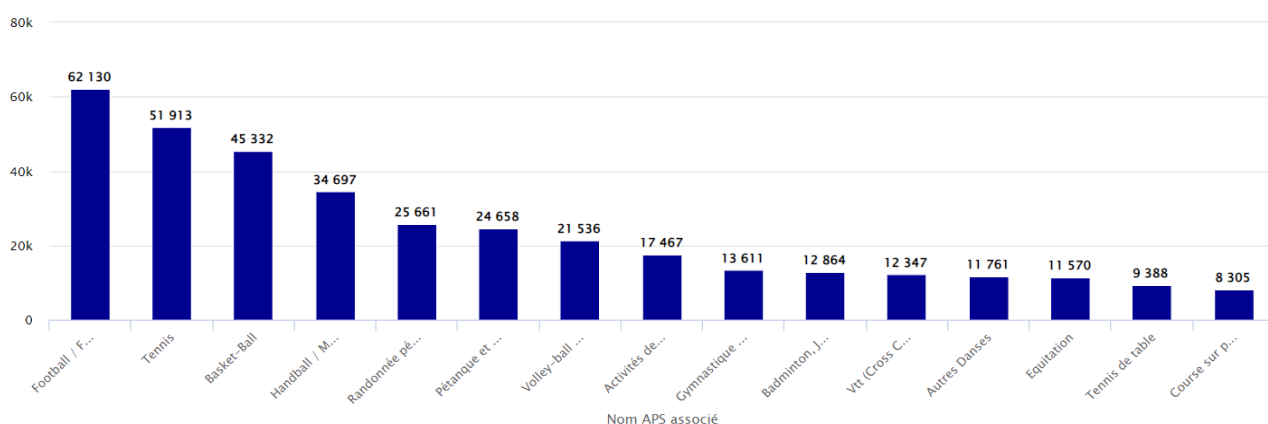
<sup>6</sup> Sources: Portrait territoire : <https://equipements.sports.gouv.fr>

Ces équipements peuvent être catégorisés en six grandes familles (Ministère des Sports, 2023) :

1. **Bassins aquatiques** : Environ 4 100 piscines, dont une majorité de piscines couvertes. Ces installations sont cruciales pour l'enseignement de la natation et les loisirs aquatiques.
2. **Courts de tennis** : Plus de 32 000 courts de tennis sont répertoriés, répartis équitablement entre courts couverts et découverts.
3. **Terrains de grands jeux** : Environ 45 000 terrains de football, rugby, et autres grands jeux, avec une montée en puissance des terrains synthétiques.
4. **Salles de pratiques collectives** : Environ 25 000 salles polyvalentes, gymnases et autres salles destinées à divers sports collectifs.
5. **Équipements extérieurs** : Environ 50 000 équipements extérieurs, dont des city stades, skateparks, et autres terrains de sport en accès libre.
6. **Autres équipements** : Une large gamme d'équipements spécialisés, incluant les stades d'athlétisme, les parcours de golf, et les vélodromes

Ces catégories reflètent la nécessité d'adapter les équipements sportifs aux nouvelles pratiques et aux besoins diversifiés de la population. La gestion et le développement des infrastructures sportives doivent donc tenir compte de cette diversité pour répondre efficacement à la demande croissante.

Le graphique suivant illustre le nombre de lieux de pratique en France selon différents sports.



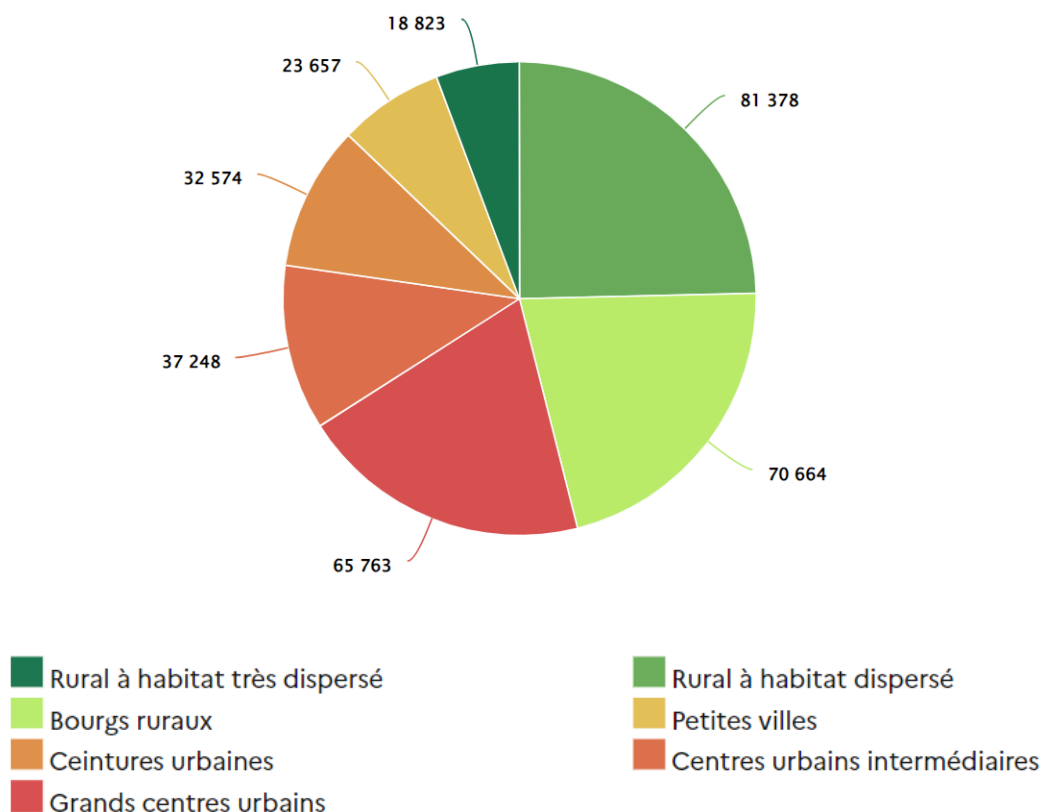
Graphique 2 : Lieux de pratiques sportives en France<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Sources: Portrait territoire : <https://equipements.sports.gouv.fr>



Le football occupe la première place avec 62 130 lieux de pratique, suivi du tennis avec 51 913 installations. Le basket-ball se situe en troisième position avec 45 332 lieux de pratique, tandis que le handball arrive juste après avec 34 697. Les sports comme la randonnée (25 661) et la pétanque (24 658) sont également bien représentés. À l'opposé, les sports comme la course sur piste (8 305), le tennis de table (9 388), et l'équitation (11 570) disposent de moins de lieux de pratique.

Selon la répartition de l'offre globale d'équipements sportifs sur le territoire national des équipements sportifs en France, les zones rurales sont mieux équipées en infrastructures sportives par rapport à leur population que les zones urbaines, selon diverses études.



Graphique 3 : Emplacements des équipements <sup>8</sup>

Un total de **81 378** équipements sportifs, soit **24,6 %**, sont situés dans les zones rurales à habitat dispersé, tandis que **70 664** équipements, représentant **24,4 %**, se trouvent dans les bourgs ruraux. Cela signifie que les zones rurales concentrent près de la moitié des infrastructures sportives en France.

<sup>8</sup> Sources: Portrait territoire :<https://equipements.sports.gouv.fr>

Le tableau présente le nombre total d'équipements sportifs par région pour 10 000 habitants.

Nom des régions	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants
Alsace	7 079	38,5
Aquitaine	15 025	47,3
Auvergne	7 063	52,8
Basse-Normandie	6 560	44,5
Bourgogne	7 952	48,4
Bretagne	15 043	47,6
Centre	12 977	51,2
Champagne-Ardenne	6 969	52,1
Corse	976	32,2
Franche-Comté	5 464	47,0
Guadeloupe	949	23,6
Guyane	601	27,4
Haute-Normandie	7 978	43,4
Île-de-France	27 686	23,7
La Réunion	2 231	27,6
Languedoc-Roussillon	11 987	47,0
Limousin	3 917	52,7
Lorraine	13 416	57,2
Martinique	935	23,5
Midi-Pyrénées	13 402	47,2
Nord-Pas-de-Calais	12 227	30,4
Pays-de-la-Loire	17 166	49,2
Picardie	10 793	57,2
Poitou-Charentes	9 390	53,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14 543	29,6
Rhône-Alpes	22 920	37,5
<b>Total</b>	<b>255 249</b>	<b>39,9</b>
<b>Médiane</b>		<b>47,0</b>

Tableau 2: Le nombre total d'équipements sportifs par région <sup>9</sup>

D'après le tableau, on observe une grande disparité entre les régions. Par exemple, l'Île-de-France possède le plus grand nombre d'équipements (27 686), mais son ratio d'équipements pour 10 000 habitants est relativement bas (23,7), tandis que des régions comme la Lorraine ou le Limousin ont des ratios élevés, avec 57,2 et 52,7 équipements respectivement, malgré un nombre d'équipements total plus faible. La médiane nationale est de 47 équipements pour 10 000 habitants, cela signifie que, dans la moitié des régions françaises, il y a au moins 47 équipements sportifs pour 10 000 habitants, tandis que dans l'autre moitié, ce nombre est inférieur. Cela donne une idée du niveau d'accès aux infrastructures sportives dans différentes régions du pays. Cette valeur médiane est utile pour comparer l'équipement des régions à une référence nationale et pour évaluer les disparités territoriales dans l'accès aux installations sportives.

<sup>9</sup> Source: RES, INSEE - Janvier 2011

## **Chapitre II - Les Acteurs de la programmation, conception et Financement des Équipements Sportifs**

### **Section 1 : Les Principaux acteurs de financement**

La programmation, le financement et la gestion des équipements sportifs en France résultent d'une collaboration complexe entre divers acteurs publics et privés, chacun jouant un rôle essentiel dans la programmation, la conception, et le financement de ces infrastructures indispensables pour le développement des pratiques sportives. Le financement de ces équipements repose sur une structuration financière spécifique qui mobilise à la fois des ressources publiques et privées.

#### **1. L'État**

L'État, à travers le Ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport (ANS), reste un acteur clé dans le financement des infrastructures sportives, bien que son rôle ait évolué vers un rôle de facilitateur. Le Plan "5000 Équipements de Proximité", en est un exemple concret, visant à réduire les inégalités territoriales en matière d'accès aux infrastructures sportives (ANS, 2021).

L'ANS joue un rôle clé en finançant des projets qui répondent à ces priorités stratégiques, en particulier dans les zones où les infrastructures sont insuffisantes. Elle veille à ce que les équipements sportifs contribuent à l'inclusion sociale, à la promotion de la santé, et à l'égalité d'accès au sport, conformément aux orientations fixées par le Ministère des Sports .

L'État contribue également à la régulation des normes et standards pour garantir la sécurité et la performance des équipements, notamment ceux utilisés pour les compétitions internationales.

En outre, l'action de l'État dans le secteur public du sport se traduit par l'emploi de 102 000 personnes, incluant des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) et 60 000 fonctionnaires dans la fonction publique sportive territoriale. Ces efforts sont complémentaires des investissements des départements et des régions, qui, avec une contribution de 1,4 milliard d'euros, soutiennent les équipements sportifs scolaires, les infrastructures de grande capacité et le sport de haut niveau.

## 2. Les Collectivités Locales

Les collectivités locales, comprenant les communes, les départements et les régions, sont les principaux acteurs de la programmation et de la gestion des équipements sportifs en France. Elles possèdent environ 80 % du patrimoine sportif national et sont responsables de l'entretien, de la modernisation, et de la construction de nouvelles installations. Leur rôle est particulièrement important dans les zones rurales et les quartiers urbains défavorisés, où les besoins en infrastructures sont souvent plus pressants (Ministère des Sports, 2023).

La structure financière montre que les collectivités territoriales assurent 60 % du financement public direct du sport, ce qui représente environ 12 milliards d'euros sur un total de 20 milliards d'euros alloués par l'ensemble du soutien public (BPCE, 2022). Les communes, en particulier, sont au cœur de cette dynamique avec 8 milliards d'euros, représentant plus de 10 % de leur budget, qu'elles investissent principalement dans la construction, la rénovation, et la gestion des équipements sportifs. En Île-de-France, les communes, souvent en partenariat avec des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), assurent 90 à 95 % des dépenses sportives des collectivités territoriales. Elles apportent également un soutien financier aux associations sportives et à l'organisation de manifestations sportives, contribuant ainsi à l'accessibilité du sport pour tous.

Les régions et départements jouent un rôle complémentaire à celui des communes en soutenant financièrement les grands projets d'infrastructures sportives. En Île-de-France, la région développe une politique active pour combler le déficit en équipements sportifs, notamment par le biais de dispositifs tels que le "Plan piscine régional" et les "Équipements sportifs de proximité". Les départements, quant à eux, soutiennent la construction et la réhabilitation des équipements, particulièrement ceux nécessaires pour les collèges, et parfois des infrastructures majeures comme des vélodromes ou des stades.

Le tableau ci-après liste les compétences des acteurs de la réalisation des projets de construction et de réhabilitation des équipements sportifs.

Type d'acteurs	Compétences en matière d'équipements sportifs
<b>Communes</b>	Tous les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS du premier degré, à la pratique sportive en club et à la pratique du sport pour tous ou de haut niveau, en réhabilitation et en construction.
<b>Syndicats intercommunaux</b>	Tous les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS du premier degré, à la pratique sportive en club et à la pratique du sport pour tous ou de haut niveau, en réhabilitation et en construction.
<b>Communautés de communes</b>	Idem, mais dans le cadre d'une prise de compétence optionnelle préalablement définie. Le cadre de la compétence sportive de l'EPCI peut être défini en fonction des besoins.
<b>Communautés d'agglomération</b>	Idem, mais dans le cadre d'une prise de compétence optionnelle préalablement définie. Le cadre de la compétence sportive de l'EPCI peut être défini en fonction des besoins
<b>Communautés urbaines</b>	Idem, mais dans le cadre d'une compétence obligatoire (équipements structurants). Le cadre de la compétence sportive de l'EPCI peut être élargi en fonction des besoins.
<b>Départements</b>	Les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS pour les collèges ; Les équipements sportifs à vocation départementale ; Le plan départemental des espaces sites et itinéraires (PESI) relatifs aux sports nature ; Le soutien aux projets des EPCI, des communes et des régions en fonction de critères propres.
<b>Régions</b>	Les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS pour les lycées ; Les équipements sportifs à vocation régionale incluant les équipements de formation ; Le soutien aux projets des EPCI, des communes et des départements en fonction de critères propres.
<b>État</b>	Les équipements sportifs à vocation nationale assurant notamment la formation des sportifs de haut niveau, en liaison avec les fédérations sportives. Les équipements des établissements publics nationaux sous tutelle du ministère chargé des sports (CREPS, Écoles nationales et INSEP). Le soutien financier aux projets des collectivités territoriales et des associations (CNDS, dont CPER).

Tableau 3 : Compétences des acteurs territoriaux en matière d'équipements sportifs <sup>10</sup>

La situation actuelle est complexe, issue des lois de décentralisation et de la promotion de la coopération intercommunale.

### 3. Les fédérations et les associations sportives

Les associations et les 120 fédérations sportives sont des acteurs essentiels dans l'identification des besoins en équipements et dans la gestion quotidienne des installations. Elles participent à la programmation en exprimant les besoins des pratiquants et influencent les décisions locales concernant les types d'équipements à développer. Les clubs sportifs, majoritairement animés par des bénévoles, sont un pilier fondamental du sport en France, avec 3,2 millions de bénévoles dont la contribution est valorisée à 274 000 emplois équivalent temps plein, pour un apport

<sup>10</sup> Source: Ministère du sport. Guide pratique pour la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs 2010

estimé à 10 milliards d'euros (CDES, 2018). Ces associations bénéficient du soutien déterminant des collectivités locales, qui mettent à leur disposition des installations sportives gratuitement ou à faible coût, facilitant ainsi l'accès au sport pour tous.

#### 4. Le secteur privé

Le secteur privé est de plus en plus impliqué dans le financement et la gestion des infrastructures sportives, notamment à travers des partenariats public-privé (PPP). Ces collaborations permettent de mobiliser des ressources financières importantes pour des projets d'envergure tout en bénéficiant de l'expertise du secteur privé. Le sport bénéficie également d'un soutien croissant des entreprises via le sponsoring et le mécénat sportif. Selon le Baromètre 2022 du mécénat d'entreprise Admical, 46 % des entreprises soutiennent le sport, tandis que le sponsoring représente 40 % des financements des clubs amateurs (Sporsora, 2021).

Le secteur sportif privé emploie 163 500 salariés et 65 000 emplois non-salariés, répartis sur 23 000 employeurs, dont 80 % sont des associations à but non lucratif. Ces chiffres reflètent une professionnalisation croissante du secteur, soutenue par des programmes d'aide à l'emploi et des initiatives telles que le crowdfunding. Toutefois, des défis persistent, notamment en termes de précarité, de gestion des ressources humaines, et de niveaux de rémunération.

Le financement public du sport en France est plus de 20 milliards d'euros par an comme le montre le tableau suivant:

Entité publique	Montant (en milliards)
Collectivités territoriales (équipements, soutien aux associations ...)	12,5
Dont : Communes	8
Départements et régions	1,4
Intercommunalités	3,1
État : (EPS, sport de haut niveau)	6,5 (dont 5.5 pour l'EPS)
Sécurité sociale (médecine du sport...)	environ 1

Tableau 4 : Part de financement des entités publiques dans le sport en France <sup>11</sup>

<sup>11</sup> Source : Adapté de l'étude Financement du sport par les collectivités territoriales, BPCE, 2022 (en milliards d'euros).

L'institut Paris région propose l'ensemble des acteurs et des sources de financement des équipements sportifs en France.

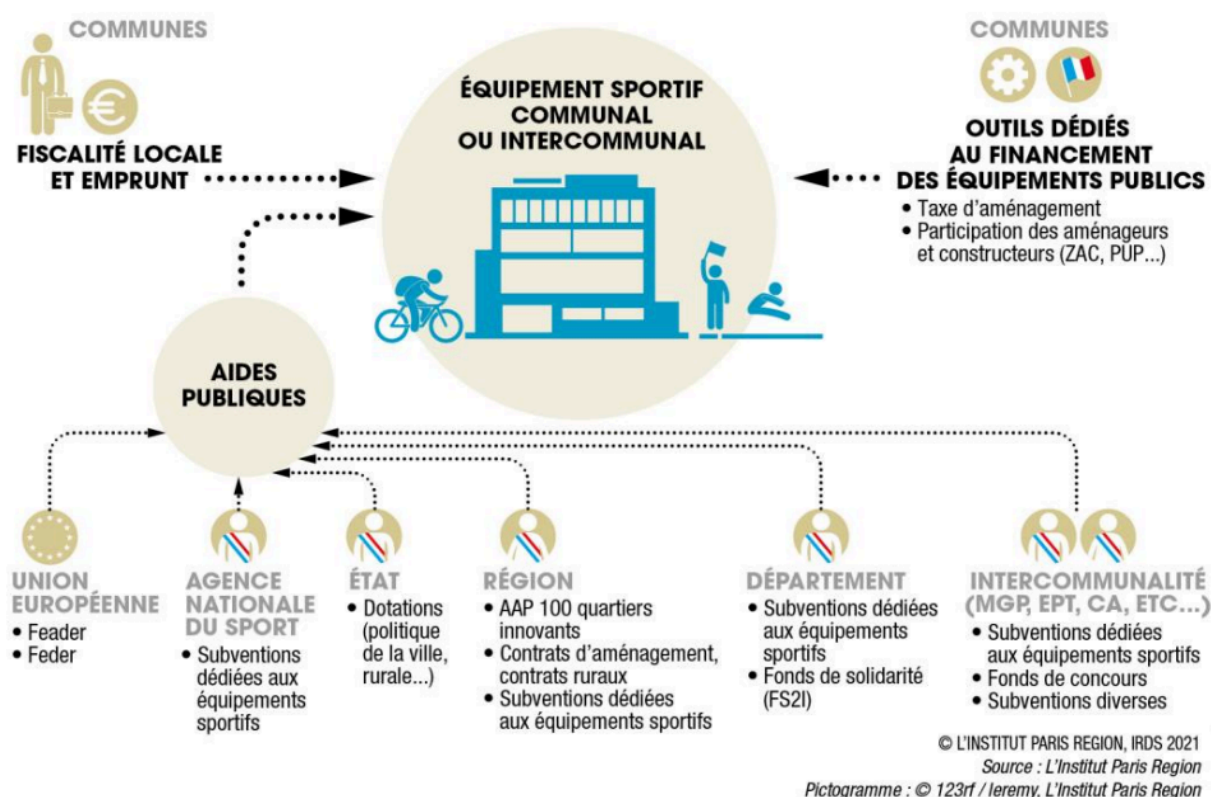


Schéma 1 : Sources de financements des équipements sportifs

Les communes financent par la fiscalité locale, l'emprunt, et des outils spécifiques comme la taxe d'aménagement. Elles reçoivent aussi des aides publiques de l'État, de l'Union Européenne, de l'Agence Nationale du Sport, des régions, des départements et des intercommunalités, qui allouent des subventions dédiées. Ces aides permettent la réhabilitation des équipements sportifs existants ou de créer de nouvelles infrastructures sportives locales pour répondre aux besoins des usagers, associations et fédérations.

## Section 2 : Planification et gestion des équipements sportifs

La planification des équipements sportifs doit être bien structurée pour répondre aux besoins actuels et anticiper ceux du futur. Cette planification repose sur plusieurs étapes clés, allant de l'analyse des besoins locaux à l'élaboration de programmes à court, moyen et long terme. Une approche rigoureuse doit inclure une analyse des

pratiques sportives existantes, l'identification des besoins non satisfaits, et l'évaluation des installations disponibles. Cette analyse permet de poser des questions fondamentales : pourquoi construire un équipement, pour qui, avec quelles finalités, et où le localiser ? (Observatoire de l'économie du sport, 2022).

La conception de l'offre d'équipements sportifs doit intégrer des indicateurs basés sur les pratiques et les attentes des usagers. Une attention particulière doit être portée à l'analyse qualitative et quantitative des infrastructures existantes, qu'elles soient publiques ou privées. Il est également obligatoire d'utiliser des outils d'évaluation et de décision pour orienter les politiques publiques de manière cohérente et stratégique.

## **1. Convergence des outils de planification avec les stratégies de développement des pratiques sportives et les plans d'aménagement**

En France, la planification des équipements sportifs s'inscrit dans une vision globale qui intègre les stratégies de développement des pratiques sportives ainsi que les plans d'aménagement du territoire, portés par le Ministère des sports et l'ANS. Cette convergence est essentielle pour assurer que les infrastructures répondent aux besoins actuels et futurs des usagers tout en soutenant les objectifs nationaux en matière de sport et d'aménagement.

### **1.1 Harmonisation avec les stratégies de développement des pratiques sportives**

Pour s'aligner avec les stratégies nationales de développement des pratiques sportives et de planification des équipements nécessaires, le ministère des sports, anciennement ministère de la santé et des sports, a créé en avril 2010 le Schéma Directeur des Équipements Sportifs (SDES) et le Schéma de Cohérence des Équipements Sportifs (SCES) sous forme de guide pratique.

Le SDES est un outil essentiel dans la planification stratégique des infrastructures. Ce schéma, généralement élaboré à l'initiative des collectivités locales ou d'autres financeurs publics, permet d'orienter les décisions en évitant de se baser uniquement sur des perceptions subjectives. Ils définissent une stratégie pluriannuelle qui planifie et hiérarchise les besoins en équipements sportifs, en



intégrant les objectifs des politiques locales et en respectant les contraintes budgétaires.

L'élaboration d'un SDES vise à développer un projet global qui prend en compte l'état des lieux des infrastructures existantes et leur usage actuel. Ce projet inclut également la planification de nouveaux équipements. La relation entre les infrastructures sportives et les usages est complexe, nécessitant une analyse approfondie des besoins des pratiquants afin de garantir une adéquation entre l'offre et la demande en matière d'infrastructures.

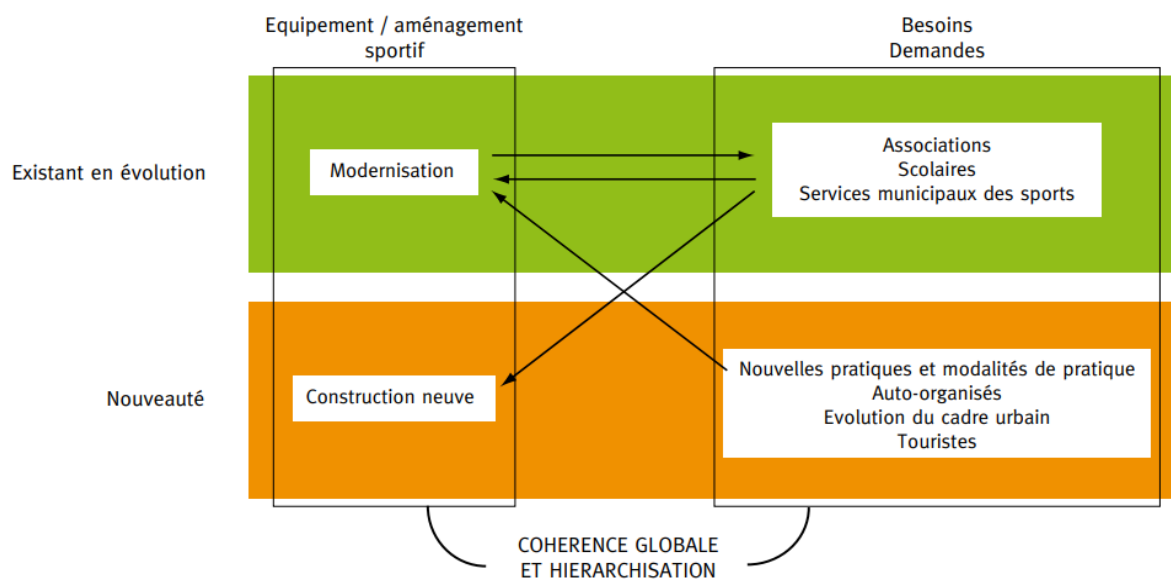


Schéma 2 : Le lien entre équipements et usages est inscrit dans une relation complexe de prise en compte des besoins <sup>12</sup>

Ce schéma présente une relation dynamique entre les équipements sportifs et les besoins des usagers. Elle distingue deux types d'interventions : la modernisation des équipements existants, en réponse aux besoins traditionnels des associations, scolaires, et services municipaux, et la construction neuve pour répondre aux nouvelles pratiques, aux auto-organisés et à l'évolution des usages urbains. Le tout est orchestré par une cohérence globale et une hiérarchisation des priorités pour optimiser l'alignement entre l'offre d'équipements et les demandes des utilisateurs.

<sup>12</sup> Source: Guide pratique pour la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs Méthodes et outils Avril 2010

L'objectif d'un schéma d'équipements sportifs est double <sup>13</sup> :

1. pallier les effets des carences,
2. concourir au développement sportif du territoire.

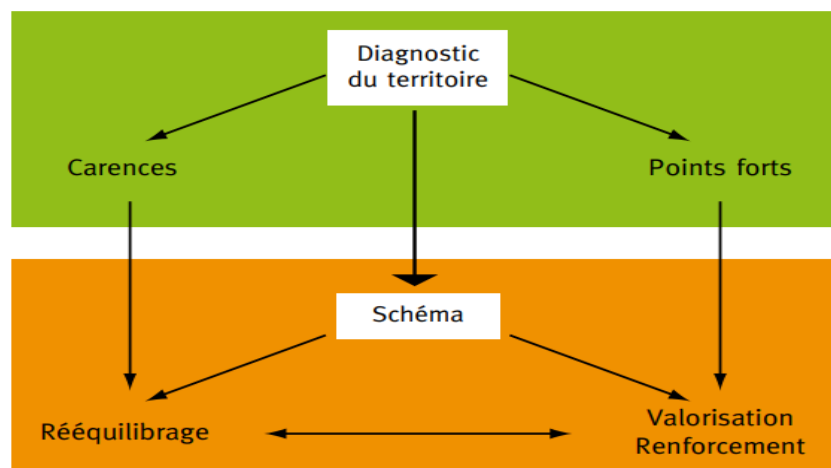


Schéma 3 : Objectifs d'un schéma équipements

En parallèle, le SCES est souvent élaboré par des acteurs du mouvement sportif, comme les fédérations ou les ligues. Ce document fixe les orientations générales pour l'organisation de l'espace sportif sur un territoire donné, en tenant compte d'un diagnostic précis et des prévisions sur l'évolution des besoins (Baslé, 1994).

En mai 2014, le ministère a également élaboré un mémento destiné à accompagner la mise en place d'un Schéma de Développement du Sport en Région (SDSR), à l'attention des acteurs, élus, techniciens des collectivités territoriales, du mouvement sportif, des agents de l'État et de leurs partenaires, engagés ou souhaitant contribuer à cette démarche dans leur région.

## 1.2 Intégration aux plans d'aménagement du territoire

Les schémas d'équipements sportifs sont étroitement liés aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et aux Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)<sup>14</sup>, qui sont les principaux outils

<sup>13</sup> Source: Guide pratique pour la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs Méthodes et outils Avril 2010

<sup>14</sup> Stéphane Merle, géographe, évoque, dans un article extrait de sa thèse « politiques d'équipements sportifs et évolution en région stéphanoise », le cas de la commune d'Andrézieux (10.000 habitants, au nord de Saint

d'aménagement du territoire en France. Ces documents stratégiques intègrent les équipements sportifs dans une vision plus large de l'aménagement du territoire, en veillant à ce que ces infrastructures soient bien distribuées et répondent aux besoins locaux tout en respectant les objectifs de développement durable.

Par exemple, le SCOT garantit que les équipements sportifs sont planifiés en harmonie avec d'autres infrastructures publiques, telles que les transports et les établissements scolaires, pour maximiser leur utilisation et leur accessibilité <sup>15</sup>. Le SRADDT, quant à lui, oriente les décisions à l'échelle régionale, en veillant à ce que les projets d'équipements sportifs contribuent à l'attractivité et à la compétitivité des territoires tout en respectant les objectifs environnementaux .

### **1.3 Réponse à la demande en équipements sportifs:**

Le RES fournit des données précieuses qui permettent de mesurer la demande en équipements sportifs. En identifiant les lacunes et en analysant les besoins des usagers, ces données sont intégrées dans le SDES et le SCES pour s'assurer que les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs répondent aux besoins réels de la population. Cela inclut non seulement les besoins actuels mais aussi la capacité à anticiper les futures évolutions des pratiques sportives .

Le Ministère des Sports et l'ANS utilisent ces informations pour orienter les financements vers les zones prioritaires et pour s'assurer que les investissements publics sont optimisés. Cette approche garantit que l'offre d'équipements sportifs est équilibrée sur le territoire national et qu'elle contribue à la démocratisation de la pratique sportive pour tous les publics.

## **2. Méthodes de Planification : De la conception à la Mise en oeuvre**

### **2.1. Concepts clés pour la programmation des équipements sportifs**

Pour une planification efficace des équipements sportifs, plusieurs concepts doivent être pris en compte :

---

Etienne) où la collectivité a intégré le sport au projet de ville et a suscité une valorisation urbaine par le sport conférant une identité à cet espace périphérique de Saint-Etienne: sport de masse, sports loisirs et de haut niveau.

<sup>15</sup> Mémento d'aide à la mise en place d'un SDSR Méthodes et outils Mai 2014.

- **Fonctionnalité** : Les équipements doivent être conçus en tenant compte des spécificités des disciplines sportives (natation, marche, fitness, football, etc.), des modalités de pratique (loisir, compétition, professionnel, haut niveau), et des publics visés.
- **Accessibilité** : Il est essentiel que les équipements soient accessibles à tous, tant sur le plan physique que géographique, pour garantir une large utilisation par la population.
- **Diversité** : Le parc d'équipements doit offrir une diversité suffisante pour permettre la pratique de multiples disciplines sportives, répondant ainsi à la diversité des attentes.
- **Capacité** : Les équipements doivent être dimensionnés de manière à répondre aux besoins de la population desservie, en tenant compte de la démographie locale et des tendances de participation (Rouxel & Rist, 2008).

## 2.2. Diagnostic et élaboration d'un plan d'action

L'élaboration d'un schéma d'équipements sportifs commence par un diagnostic partagé, combinant des données quantitatives (état des lieux des équipements existants) et qualitatives: cadrage du besoin sportif (besoins exprimés par les usagers). Ce diagnostic est un outil indispensable d'aide à la décision. Il doit être objectif et partagé par tous les acteurs impliqués. Sur la base de ce diagnostic, une stratégie doit être définie pour établir un plan d'action clair, qui hiérarchise les priorités et fixe un calendrier de mise en œuvre. Ce plan doit être réaliste, compréhensible et motivant pour garantir une mise en œuvre efficace (Rouxel & Rist, 2008).

La méthodologie de mise en œuvre des schémas d'équipements sportifs repose sur plusieurs étapes clés :

- **Diagnostic approfondi** : Réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif des équipements existants et analyser les besoins des usagers, en se basant sur un ensemble de critères.

Voici une liste de critères qui n'est pas exhaustive:

Critère	Objectif
Indice de base - Quantification générale	Définir des ratios et les comparer avec des territoires de référence et/ou des territoires analogues
Indice d'équipement communal	Mettre en avant les types d'équipements sportifs les plus et les moins représentés sur le territoire Fonder une approche territorialisée et cartographique
Indice d'âge des équipements	Établir une représentation de l'état du patrimoine sportif à partir du RES
Indice de maîtrise d'ouvrage et de gestion	Établir une représentation des acteurs en charge du patrimoine sportif Utiliser l'outil RES pour tout territoire administratif
Indice d'accessibilité aux personnes handicapées	Représenter l'accessibilité des équipements pour les personnes handicapées
La sportivité du territoire	Calculer le taux de sportivité = nombre de licences / nombre d'habitants Hiérarchiser les disciplines et comparer le territoire étudié avec des territoires de référence

Tableau 5 : les critères d'analyse quantitative et qualitative d'un SDES

- **Définition des objectifs** : Établir des objectifs clairs, réalistes, et partagés par tous les acteurs impliqués, en les hiérarchisant selon leur importance et leur faisabilité.
- **Plan d'action opérationnel** : Élaborer un plan d'action détaillé, comprenant des actions spécifiques, un calendrier précis, et des priorités bien définies.
- **Suivi et évaluation** : Mettre en place des outils de suivi pour évaluer l'efficacité des actions et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus (Baslé, 1994; Rouxel & Rist, 2008).

Cette méthodologie garantit que la planification et la gestion des équipements sportifs sont alignées avec les besoins réels de la population, tout en assurant une utilisation optimale des ressources disponibles.

## Partie 2 : Analyse Empirique

### Chapitre III - Problématique et hypothèses

#### Section 1 : Énoncé de la problématique et formulation des hypothèses

##### 1. Problématique :

Le sport est souvent perçu comme un vecteur d'épanouissement personnel, de cohésion sociale et d'amélioration de la santé. Cependant, les équipements sportifs qui représentent un lieu parmi d'autres, des pratiques sportives des usagers doivent répondre aux besoins variés et encourager à la fois l'accomplissement individuel et le « vivre-ensemble ».

Comment les acteurs de la politique sportive planifient-ils les équipements sportifs de manière optimale ? Quelles raisons les poussent à concevoir et privilégier certains types d'équipements plutôt que d'autres ? Quels outils utilisent-ils pour identifier les besoins et planifier l'offre d'équipements sportifs ?

Ces questions, au cœur de notre problématique, s'accompagnent d'hypothèses qui guideront notre analyse :

##### 2. Hypothèses :

**H 1** : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification et des systèmes d'information géographique pour analyser la demande de pratiques sportives, identifier les attentes et optimiser la répartition des équipements. Cela résulte de processus largement partagés par les acteurs de l'offre.

**H 2** : Les choix des équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique spécifiques à chaque territoire.

**H 3** : L'efficacité de la programmation des équipements sportifs est évaluée par des indicateurs de fréquentation, de satisfaction des usagers et d'impact sur la santé publique.

**H4**: On assiste à une co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre des dispositifs nationaux et des initiatives locales.

L'analyse de ces enjeux se basera sur une étude empirique, en s'appuyant sur des entretiens avec les principaux acteurs concernés et une analyse documentaire approfondie.

## Section 2 : Méthodologie de Recherche

La méthodologie de cette recherche est une méthode qualitative reposant sur une approche mixte combinant une analyse documentaire et des entretiens directs et semi-directifs avec les acteurs clés de la programmation et du financement des équipements sportifs en France pour recueillir les données nécessaires à la vérification des hypothèses.

En effet, la méthode qualitative est essentielle pour comprendre en profondeur les expériences humaines, les motivations et les dynamiques sociales complexes. Elle permet une analyse détaillée des comportements et des perceptions, souvent négligés par les méthodes quantitatives. En offrant une flexibilité d'interprétation et d'adaptation, elle s'avère particulièrement utile dans des contextes où les nuances culturelles et émotionnelles sont importantes (Patton, 2015). En outre, elle favorise une approche plus holistique, valorisant la diversité des points de vue et des récits individuels (Creswell & Poth, 2018).

1. **Objectifs de la recherche** : Identifier les variables qualitatives qui influencent la programmation et le financement des équipements sportifs, ainsi que leur adéquation aux besoins des usagers.
2. **Échantillon** : Les acteurs publics, les financeurs, et les cadres des ministères impliqués dans la gestion des équipements sportifs.

L'interview s'est basé sur un questionnaire dévidé sur 4 parties, chacune contenant un ensemble de questions qui détermine des variables qualitatives ordinales et des variables dichotomiques ou binaires (Oui, Non) représentant une hypothèse:

**Partie 1 : Outils de planification et analyse des besoins** : (Hypothèse 1 : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification (SDES, SCES) et des systèmes d'information géographique (SIG))

**Partie 2 : Facteurs déterminant le choix des équipements :** (Hypothèse 2 : Les choix d'équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique...etc.)

**Partie 3 : Évaluation de l'efficacité des équipements sportifs :** (Hypothèse 3 : L'efficacité de la programmation est évaluée par des indicateurs de fréquentation, satisfaction des usagers et impact sur la santé publique)

**Partie 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs :** (Hypothèse 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre dispositifs nationaux et initiatives locales)

Le tableau suivant résume l'échantillon choisi des acteurs interviewé dans le cadre de cette recherche.

ACTEUR	NOM & PRENOM	FONCTION	VILLE	TYPE D'ENTRETIEN
ANS	Guillaume SCHWAB	Conseiller Equipements sportifs Pôle Développement des pratiques	Paris	semi directifs
CNOSF	Guillaume DELCOURT	Chef de projet Pôle marketing, transformation économique	Paris	Direct
Intercommunalité	Thomas GOURLAN	Président de Rambouillet Territoire 3e adjoint au maire de Rambouillet Conseiller régional	Rambouillet Territoire	Direct
Commune	Geoffroy Bax de Keating	Maire du Perray-en-Yvelines Conseiller départemental Délégué « Politique sportive et de loisirs intercommunale »	Perray-en-yveline	Direct
Association	André LZAOUI	Président du FC Roubaix Chargé de mission et événementiel sportif à la ville	Raoubaix	semi directifs
Commune	Mathias LE MOING	Pôle Services à la Population Directeur des équipements sportifs	Agglo du pays du Dreux	Direct
Syndicat	Bruno BOULESTEIX	MNS - Piscine les Molières Délégué du personnel de Natation	Les Essart le Roi	Direct

Tableau 6 : Liste de l'échantillon des acteurs

3. **Outils** : Analyser les interviews pour contextualiser et comprendre les dynamiques actuelles, et entretiens pour obtenir des informations qualitatives sur les perceptions des acteurs concernés.



## Chapitre IV - Analyse des Entretiens

### Section 1 : Résultats des Entretiens

#### 1. Outils de planification : Utilisation des SIG et autres outils technologiques

L'analyse des entretiens révèle que l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) et des outils de planification formalisés comme le SDES (Schéma Directeur des Équipements Sportifs) ou le SCES (Schéma de Cohérence des Équipements Sportifs) est limitée. En revanche, les fédérations l'utilisent et l'Agence nationale du sport (ANS) utilise des plateformes comme Data-ES pour recenser les équipements sportifs.

Les petites municipalités, comme Perray-en-Yvelines, n'ont souvent pas les ressources ou les compétences nécessaires pour intégrer ces outils dans leurs décisions. Cependant, certaines agglomérations, telles que celle de Dreux, utilisent des études de faisabilité pour analyser les besoins en infrastructures sportives, notamment en recourant à des consultants externes. Cela suggère que l'utilisation des SIG et autres outils technologiques est plus répandue dans les grandes structures ou dans les projets spécifiques où des subventions importantes sont en jeu.

#### 2. Facteurs influençant les décisions : Démographie, socio-économie et santé publique

Les facteurs démographiques et socio-économiques apparaissent comme des critères clés dans la programmation des équipements sportifs. À Dreux, par exemple, la population jeune de certaines villes influence la construction d'équipements adaptés aux besoins des familles. De même, les critères démographiques tels que la densité de population et l'âge moyen sont souvent pris en compte. Cependant, les enjeux de santé publique sont moins souvent prioritaires dans la prise de décision. Le maire du Perray-en-Yvelines a souligné que bien que la santé publique soit un facteur secondaire, elle n'est pas un élément déterminant.

L'ANS et d'autres acteurs reconnaissent tout de même l'importance de la lutte contre la sédentarité à travers des équipements tels que les parcours de santé. Les

contextes socio-économiques influencent également indirectement les décisions, notamment en matière de tarification et d'accessibilité des infrastructures.

### **3. Mesure de l'efficacité des équipements : Indicateurs de fréquentation et de satisfaction**

L'évaluation de l'efficacité des équipements repose principalement sur des indicateurs de fréquentation. À Dreux, un gymnase avec un taux d'occupation de 100 % est considéré comme efficace. D'autres acteurs, comme M. Delcourt du CNOSF, utilisent également des enquêtes de satisfaction et des retours des usagers, bien que ces évaluations soient souvent informelles. La satisfaction des usagers est mesurée de manière informelle dans plusieurs territoires, sans enquêtes formelles, comme c'est le cas à Rambouillet. Cependant, l'impact des équipements sportifs sur la santé publique est rarement évalué de manière formelle, bien que plusieurs acteurs, y compris l'ANS, reconnaissent l'importance de cet aspect.

### **4. Collaboration entre niveaux de gouvernement : Co-construction des équipements**

L'interaction entre les niveaux national et local dans la co-construction des équipements sportifs varie considérablement selon les régions. À Roubaix, M. Lazaoui a souligné la collaboration avec les dispositifs nationaux pour la rénovation des quartiers prioritaires. Toutefois, cette collaboration n'est pas toujours formelle, et dans certains cas, comme à Perray-en-Yvelines, les initiatives locales prédominent. Le financement est un point clé de cette co-construction, avec des subventions souvent déterminantes pour les projets d'envergure, comme l'exemple de la réhabilitation de la piste d'athlétisme à Dreux.

Néanmoins, des défis persistent, notamment en matière de coordination et de divergences d'objectifs entre les acteurs locaux et nationaux.

On peut résumer les résultats obtenus dans le tableau suivant:

Indicateur		Nombre de réponses	%	Explication
Outils de planification (SIG, SDES, SCES)	Utilisation systématique	0/7	0%	Aucun acteur n'a déclaré utiliser ces outils de manière systématique.
	Utilisation partielle/rare	5/7	70%	5 acteurs ont mentionné une utilisation ponctuelle ou rare de ces outils pour des projets spécifiques.
	Non utilisation	2/7	30%	2 acteurs ont déclaré ne pas utiliser du tout ces outils.
Critères influençant le choix des équipements	Démographie (taille, densité)	6/7	85%	La majorité des acteurs (6 sur 7) considèrent la taille de la population et le taux de pratique sportive comme des critères clés.
	Facteurs socio-économiques	5/7	70%	5 acteurs ont mentionné les inégalités sociales et les revenus moyens comme des facteurs influençant le choix des équipements sportifs.
	Santé publique	3/7	40%	3 acteurs ont mentionné l'impact de la santé publique comme critère, mais il reste secondaire dans de nombreux cas.
Évaluation de l'efficacité des équipements	Fréquentation	6/7	90%	6 acteurs utilisent la fréquentation comme principal indicateur pour évaluer l'efficacité des équipements sportifs.
	Satisfaction des usagers	2/7	30%	Seulement 2 acteurs ont mentionné des mesures formelles de satisfaction des usagers. La plupart se basent sur des retours informels.
	Impact sur la santé publique	1/7	20%	Un seul acteur a mentionné une évaluation de l'impact sur la santé publique, et ce, de manière ponctuelle.
Co-construction nationale-locale	Très influente	1/7	10%	Un acteur a mentionné l'influence importante des dispositifs nationaux, grâce à des subventions importantes comme le plan "5000 équipements".
	Modérément influente	3/7	45%	3 acteurs ont souligné une influence partielle des dispositifs nationaux, notamment via des co-financements.
	Peu influente	3/7	45%	3 acteurs ont indiqué que les décisions sont principalement locales, sans grande intervention nationale.

Tableau 7 : Résultats pour chaque indicateur sur la base des réponses fournies dans les entretiens avec les acteurs

## Section 2 : Discussion des Résultats

Les résultats seront discutés à la lumière des hypothèses formulées et de la revue de littérature.

### 1. Validation des hypothèses

#### **Hypothèse 1 (utilisation des outils de planification) : Rejetée.**

L'utilisation systématique des outils de planification n'est pas confirmée par les entretiens. Seule une minorité des acteurs (ANS, CNOSF) utilise ces outils de manière ponctuelle, souvent en fonction des projets spécifiques et des ressources disponibles. Les SIG sont rarement employés, à l'exception de quelques grandes agglomérations

### **Hypothèse 2 (facteurs démographiques et socio-économiques) : Partiellement validée.**

La démographie et les facteurs socio-économiques influencent clairement les décisions. Cependant, la santé publique joue un rôle moindre, bien qu'elle soit prise en compte dans certains cas. Pour valider pleinement l'hypothèse, il aurait fallu que la santé publique soit un facteur influent pour une majorité des acteurs.

### **Hypothèse 3 (évaluation de l'efficacité par des indicateurs) : Partiellement validée.**

L'efficacité est évaluée principalement par la fréquentation, mais la mesure de la satisfaction des usagers et de l'impact sur la santé publique est souvent informelle ou absente. L'hypothèse est donc partiellement validée, car seuls certains des indicateurs mentionnés sont couramment utilisés.

### **Hypothèse 4 (co-construction entre niveaux de gouvernement) : Partiellement validée.**

La co-construction n'est pas complètement absente. Il y a des exemples où des dispositifs nationaux influencent les décisions locales, notamment par des co-financements ou des subventions, mais cette influence est modérée et dépend des projets et des régions. L'hypothèse n'est donc pas rejetée mais partiellement validée car la co-construction existe dans certains cas, même si elle n'est pas généralisée.

## **2. Comparaison avec la littérature**

- Les outils de planification, notamment le SIG et le SCES, ont été créés pour soutenir les collectivités locales dans l'analyse des besoins et la répartition des infrastructures sportives. Cependant, il est mentionné que l'adoption de ces outils est plus fréquente dans les grandes villes et moins dans les petites communes à cause de la fragmentation des compétences et du manque de ressources
- Le facteur démographique est une variable importante dans la planification des équipements sportifs. La diversification des pratiques sportives et l'adaptation aux besoins socio-économiques sont des aspects cruciaux. Cependant, elle reconnaît

que les questions de santé publique, bien que émergentes, ne sont pas systématiquement intégrées dans les décisions

- L'évaluation de l'efficacité des équipements repose principalement sur des indicateurs de fréquentation. Cependant, elle souligne l'importance croissante de la satisfaction des usagers et de l'impact sur la santé publique, bien que ces aspects soient souvent sous-évalués dans les petites municipalités et donc les données ne sont pas remontées au niveau national.

- la décentralisation des politiques sportives en France a conduit à une fragmentation des responsabilités entre les niveaux local et national, rendant la coordination difficile. Toutefois, des projets comme le "Plan Sport pour Tous" ou le plan "5000 équipements" sont des exemples d'initiatives nationales qui soutiennent les collectivités.

Enfin les résultats empiriques obtenus dans les entretiens sont généralement cohérents avec les observations issues de la revue de littérature. Ils confirment les défis liés à l'utilisation des outils de planification dans les petites municipalités, l'importance des facteurs démographiques et socio-économiques dans le choix des équipements, et la prédominance de la fréquentation comme indicateur d'évaluation de l'efficacité. L'idée de co-construction entre les niveaux local et national est partiellement validée, avec des difficultés de coordination qui persistent, comme le souligne également la littérature.

### **3. Recommandations**

Les résultats des entretiens et la revue de littérature révèlent plusieurs défis dans la gestion des infrastructures sportives en France, notamment l'utilisation limitée des outils de planification, la prise en compte inégale des critères de santé publique, le manque de coordination entre les niveaux local et national, et la dépendance excessive aux subventions publiques.

On peut formuler les recommandations suivantes:

- Renforcer l'utilisation des outils de planification (SIG, SDES, SCES), par la formation des acteurs locaux à l'utilisation de ces outils et de centraliser les données pour une meilleure répartition des infrastructures.
- Améliorer la coordination entre les niveaux national et local: La co-construction entre les initiatives nationales et locales n'est pas suffisamment exploitée comme le cas des conférences régionales du sport (CRS). Il est recommandé de créer des comités régionaux pour coordonner les priorités locales et nationales et de simplifier les processus de financement pour les petites communes qui ont généralement un besoin local d'équipements sportifs, différent de la stratégie nationale, afin de mieux aligner les objectifs.
- Diversifier les sources de financement: La forte dépendance aux subventions publiques freine le développement des infrastructures sportives. Encourager les partenariats public-privé, et offrir des incitations fiscales aux entreprises qui investissent dans des équipements sportifs pourraient alléger la pression sur les finances publiques.
- Développer des indicateurs plus précis pour évaluer l'efficacité des infrastructures: L'évaluation repose principalement sur la fréquentation, mais il est important d'élargir les indicateurs pour inclure la satisfaction des usagers et l'impact sur la santé publique. Des enquêtes régulières et des tableaux de bord régionaux permettent une gestion plus précise des infrastructures.

## Conclusion

À l'issue de cette recherche, il est clair que la programmation et le financement des équipements sportifs en France sont marqués par une multiplicité d'acteurs et une complexité croissante des processus décisionnels. Bien que des avancées significatives aient été faites pour répondre aux besoins des populations, notamment à travers des initiatives comme le Plan 5000 Équipements Proximité, des défis subsistent en matière de coordination entre les différents niveaux de gouvernement et de financement durable.

L'analyse empirique a révélé que l'usage des outils de planification modernes, comme les systèmes d'information géographique (SIG), reste limité, notamment dans les petites municipalités. Cela soulève la nécessité d'une meilleure formation et d'un soutien accru pour garantir une planification efficace et équitable sur tout le territoire. De plus, la participation des acteurs locaux et l'adaptation des infrastructures aux besoins spécifiques des territoires restent des éléments essentiels pour garantir une utilisation optimale des ressources.

L'une des perspectives les plus importantes pour l'avenir est l'intégration des objectifs de durabilité dans la programmation des infrastructures sportives. Avec l'urgence climatique, les infrastructures doivent désormais non seulement répondre aux besoins sportifs, mais aussi minimiser leur impact environnemental. Le développement durable des infrastructures sportives deviendra probablement un axe stratégique central dans les années à venir, avec des politiques publiques visant à renforcer l'efficacité énergétique des équipements, à promouvoir l'économie circulaire et à favoriser des matériaux respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, la numérisation croissante du sport et la montée en puissance des pratiques sportives autonomes (comme le running ou le street workout) imposeront une réévaluation des besoins en équipements traditionnels, ouvrant la voie à des infrastructures plus flexibles et accessibles. À cela s'ajoute la nécessité de garantir une égalité d'accès aux infrastructures sportives, notamment pour les zones rurales et les quartiers défavorisés, afin de promouvoir une pratique sportive inclusive.

Ainsi, cette recherche ouvre des pistes de réflexion pour les décideurs politiques, en mettant en avant la nécessité de repenser les modèles de programmation et de

financement des équipements sportifs pour qu'ils soient plus durables, inclusifs et en phase avec les nouvelles pratiques sportives.



# Annexe

## Les entretiens

**Nom et prénom : Guillaume SCHWAB**

**Entité : Agence nationale du Sport / Pôle Développement des pratiques**

**Fonction : Conseiller Equipements sportifs**

### Partie 1 : Outils de planification et analyse des besoins

(Hypothèse 1 : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification (SDED, SCES) et des systèmes d'information géographique (SIG))

1. **Quels outils de planification utilisez-vous pour analyser les besoins en équipements sportifs dans votre territoire ?** (Exemples : Systèmes d'information géographique (SIG), logiciels de planification, enquêtes de terrain, autres)

L'Agence et plus particulièrement les services déconcentrés chargés des Sports qui instruisent les dossiers de demande de subvention utilisent notamment DATA-ES, plateforme de recensement officiel des équipements sportifs en France.

2. **Utilisez-vous des SDES, SCES, SIG...etc. dans vos processus de planification concernant la répartition des équipements sportifs ?**

Non

3. **Dans quelle mesure ces outils sont-ils partagés avec les autres acteurs impliqués (collectivités locales, État, secteur privé... etc) ?** Très partagés / Modérément partagés / Peu partagés / Pas du tout partagés :

Modérément partagés

Expliquez comment ces processus de partage fonctionnent dans la pratique.

Les crédits sont en grande majorité déconcentrés et donc gérés au niveau territorial. L'analyse de la carence territoriale en équipements et de la pertinence des projets présentés relève donc essentiellement du niveau régional et plus particulièrement des Conférences des Financeurs. Avant installation de ces Conférences des Financeurs, les Conférences régionales du Sport ont en amont établi leur Projet Sportif Territorial (PST) qui fait office de diagnostic local et fixe les priorités de développement sur 5 ans.

Le choix d'attribution de subvention s'appuie ainsi sur ces données et le croisement avec les priorisations fixées par l'Agence dans le cadre des notes de service (priorités aux QPV, aux territoires ruraux carencés (ZRR), priorité au développement de la pratique féminine, priorité aux projets avec dimension éco-responsable, localisation à proximité d'un établissement scolaire, etc...).

4. **Ces outils de planification sont-ils utilisés de manière systématique dans tous les projets ou seulement dans des cas spécifiques ?** Toujours / Souvent / Parfois / Rarement

Parfois.

Si seulement dans certains cas, lesquels ?

A creuser avec un ou plusieurs DRAJES pour mieux comprendre leur fonctionnement

## Partie 2 : Facteurs déterminant le Choix des Équipements

(Hypothèse 2 : Les choix d'équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique...etc.)

5. **Quels sont les principaux critères pris en compte dans le choix des équipements sportifs à construire ou réhabiliter ?** (Exemples : Taille de la population, taux de pratique sportive, indicateurs de santé publique, revenus moyens, niveau d'urbanisation, autres)

-Essentiellement les critères évoqués plus haut à savoir la **carence en matière d'équipements** au niveau local et leur variété.

-**Le taux de subvention** accordé peut par contre être corrélé à **la taille de la collectivité** > taux plus élevé pour petites communes rurales par exemple.

A noter également que les crédits sont répartis par région par l'ANS au regard du nombre d'habitants. Un coefficient multiplicateur est appliqué pour les territoires ultramarins en raison de leur retard en matière d'équipements. Ces derniers bénéficient par ailleurs de dérogation sur le taux maximal de subvention. Ce taux peut atteindre 100 % en Outremer.

6. **Les facteurs démographiques (comme l'âge moyen ou la densité de population) influencent-ils vos décisions de programmation d'équipements sportifs ?**

- o Oui
- o Si oui, comment ces critères sont-ils intégrés dans vos décisions ?

Ce n'est pas un critère de priorisation fixé par l'Agence dans ces notes de service mais à l'échelle locale, **la croissance démographique et la part de moins de 18 ans** peut être un facteur clé pour valoriser un dossier plutôt qu'un autre.

7. **Les enjeux de santé publique (prévalence de maladies chroniques, obésité, etc.) jouent-ils un rôle dans la priorisation de certains équipements sportifs ?**

- o Oui
- o Si oui, pouvez-vous donner des exemples concrets ?

La lutte contre la sédentarité est plutôt un fil conducteur transversal de tous nos dispositifs. Le Plan 5000 équipements par exemple vise à faciliter une pratique libre et associative en maillant le territoire. Des équipements tels que les parcours de santé, aires de fitness répondent parfaitement à cet objectif.

Cette année, l'axe 2 du Plan 5000 équipements génération vise le développement d'aménagements de 500 cours d'écoles actives et sportives via des équipements sportifs, traçages sportifs et du design actif.

8. **Les contextes socio-économiques (niveau de revenu, chômage, inégalités sociales) influencent-ils vos choix d'équipements ?**

- o Oui
- o Si oui, comment ces données orientent-elles vos choix ?

De façon indirecte comme le démontre la priorité donnée aux projets situés dans ou à proximité de QPV ou au sein de territoires ruraux (ZRR, CRTE à dominante rurale). Cette année, l'accent a notamment été mis sur les QPV avec un objectif fixé à 1/3 d'équipements QPV. Charge ensuite aux Conférences de Financeurs de se rapprocher de cet objectif dans les choix de financement qu'elles opéreront

### Partie 3 : Évaluation de l'Efficacité des Équipements Sportifs

(Hypothèse 3 : L'efficacité de la programmation est évaluée par des indicateurs de fréquentation, satisfaction des usagers et impact sur la santé publique)

#### 9. Quels indicateurs utilisez-vous pour évaluer l'efficacité des équipements sportifs ?

- o (Exemples : Taux de fréquentation, niveaux de satisfaction des usagers, impact sur la santé publique, rentabilité, autres)
- o Manque de retour justement sur les données de fréquentation. Une étude terrain doit être lancée dans les prochains mois pour mesurer la fréquentation des équipements. Cette mission relève du Ministère des Sports et de son antenne le Pôle Ressources Innovation situé au CREPS des Pays de la Loire et qui gère notamment Data-ES.

L'ANDES publie régulièrement des études sur les équipements sportifs.

#### 10. Comment mesurez-vous la satisfaction des usagers par rapport aux équipements sportifs existants ? (Exemples : Enquêtes de satisfaction, consultations publiques, retours via des plateformes numériques, autres)

Enquêtes de satisfaction, consultations publiques, retours via des plateformes numériques,

#### 11. L'impact des équipements sportifs sur la santé publique est-il évalué dans votre territoire ?

- o Non

#### 12. Les indicateurs de performance (fréquentation, satisfaction, impact santé) influencent-ils les décisions futures de programmation et de financement des infrastructures sportives ?

- o Oui

- o Si oui, de quelle manière ?

Les collectivités locales et leurs représentants (ANDES, ANDISS) font partie de la gouvernance de l'Agence au niveau national et régional (Conférences régionales du Sport et Conférences des Financeurs) et transmettent ainsi leurs retours d'expérience et attentes. Idem pour le Ministère des Sports et ses antennes locales (DRAJES, SDJES), le mouvement sportif (CNOSF, CROS, CDOS, fédérations, Liges, etc...)

### Partie 4 : Co-construction de l'Offre d'Équipements Sportifs

(Hypothèse 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre dispositifs nationaux et initiatives locales)

#### 13. Dans quelle mesure les dispositifs nationaux (comme les plans nationaux de développement des infrastructures sportives) influencent-ils vos décisions au niveau local ? Très influents / Modérément influents / Peu influents / Pas du tout influents

Modérément influents.

- o A demander aux DRAJES et Conférences des Financeurs mais logiquement entre « très » et « modérément » influents. L'Agence fixe un cadre via ses notes de service, des critères d'éligibilité, d'intervention (taux de

subvention, plafond). Charge ensuite aux Conférences des Financeurs de les appliquer au regard de leurs priorités locales et des dossiers transmis.

14. **Comment se déroule la collaboration entre les initiatives locales et les directives nationales dans la planification des équipements sportifs ?** (Exemples : Réunions de coordination, consultations, co-financements, autres)

Réunions de coordination, consultations.

- o Bonne relation globale entre l'Agence et l'échelon local. Les Préfets de région font office de délégués territoriaux de l'Agence et sont donc garants de l'application des directives de l'ANS au niveau local.

15. **Pouvez-vous donner des exemples de projets de co-construction entre dispositifs nationaux et initiatives locales dans la création d'équipements sportifs sur votre territoire ?**

- o Non
- o Le co-financement national/régional est extrêmement rare. Les crédits et modes d'instruction sont cloisonnés selon les dispositifs. Les projets sont donc soit financés au niveau de l'ANS soit au niveau régional (DRAJES/Préfet).

16. **Quels sont les défis que vous rencontrez dans la co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre les niveaux local et national ?** (Exemples : Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires, autres)

**La contrainte budgétaire** pour l'essentiel. Les crédits dont nous disposons et que nous répartissons au niveau régional n'ont jamais été aussi élevés depuis 5-10 ans mais restent encore en-deçà des besoins notamment sur les gros équipements (piscines, gymnases, etc...). Ce manque de moyen peut donc engendrer de la frustration du côté des porteurs de projets et des services qui instruisent les dossiers sans être en capacité de les accompagner.

#### Conclusion

17. **Quels sont, selon vous, les principaux leviers pour améliorer la planification et le financement des équipements sportifs dans votre territoire ? au niveau national ?**

- o (Suggestions d'amélioration, recommandations pour l'avenir)
- o Une meilleure utilisation des Datas (nombre et part licenciés) et de la cartographie pour améliorer le maillage des équipements et mieux identifier les zones en déficit ou celles avec plus gros potentiel de développement.

18. **Y a-t-il d'autres aspects de la planification des équipements sportifs que vous souhaiteriez aborder ?**

**Non.**

---

**Nom et prénom :** Guillaume DELCOURT

**Entité :** CNOSF/ Pôle marketing, transformation économique

**Fonction :** Chef de projet

## Partie 1 : Outils de planification et analyse des besoins

(Hypothèse 1 : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification (SDED, SCES) et des systèmes d'information géographique (SIG))

1. **Quels outils de planification utilisez-vous pour analyser les besoins en équipements sportifs dans votre territoire ?** (Exemples : Systèmes d'information géographique (SIG), logiciels de planification, enquêtes de terrain, autres)

Les schémas directeurs des équipements sportifs sont bien connus et utilisés. Le CNOSF a participé à la rédaction de divers guides en collaboration avec le ministère des Sports. Ces documents aident à recenser les besoins, mais il n'y a pas toujours de lien direct avec l'aménagement territorial. L'analyse des besoins est donc souvent séparée de la localisation des infrastructures.

2. **Utilisez-vous des SDES, SCES, SIG...etc. dans vos processus de planification concernant la répartition des équipements sportifs ?**

Oui

- Si oui, pouvez-vous expliquer comment ces outils sont utilisés pour identifier les attentes des usagers et optimiser la répartition des infrastructures ?

Ces outils sont utilisés, mais de manière moins systématique qu'auparavant. Les fédérations les utilisaient plus fréquemment lorsqu'elles pouvaient prioriser des financements via le CNDS, devenu aujourd'hui l'Agence nationale du sport (ANS). Avec la perte de ces priorités, l'usage de ces outils a décliné, bien que certaines fédérations continuent à les utiliser.

3. **Dans quelle mesure ces outils sont-ils partagés avec les autres acteurs impliqués (collectivités locales, État, secteur privé... etc) ?** Très partagés / Modérément partagés / Peu partagés / Pas du tout partagés

Modérément partagés

- Expliquez comment ces processus de partage fonctionnent dans la pratique.

Ces outils sont **modérément partagés**. La planification sportive est souvent menée au niveau des collectivités, mais il existe une disparité entre les actions des collectivités locales et celles des fédérations sportives.

4. **Ces outils de planification sont-ils utilisés de manière systématique dans tous les projets ou seulement dans des cas spécifiques ?** Toujours / Souvent / Parfois / Rarement

Parfois

- Si seulement dans certains cas, lesquels ?

Il y a un manque de coordination effective entre les acteurs.

## Partie 2 : Facteurs déterminant le Choix des Équipements

(Hypothèse 2 : Les choix d'équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique...etc.)

5. **Quels sont les principaux critères pris en compte dans le choix des équipements sportifs à construire ou réhabiliter ?** (Exemples : Taille de la population, taux de pratique sportive, indicateurs de santé publique, revenus moyens, niveau d'urbanisation, autres)

Les critères incluent **la taille de la population, le taux de pratiques sportives**, les indicateurs de santé publique, ainsi que les ressources socio-économiques. Le choix dépend aussi de l'objectif à atteindre : réduction des inégalités sociales, aménagement du territoire ou développement sportif.

6. **Les facteurs démographiques (comme l'âge moyen ou la densité de population) influencent-ils vos décisions de programmation d'équipements sportifs ?**

- o Oui
- o Si oui, comment ces critères sont-ils intégrés dans vos décisions ?

Les fédérations sportives, comme la Fédération française de natation, utilisent des indicateurs démographiques pour déterminer les infrastructures nécessaires à une population donnée.

7. **Les enjeux de santé publique (prévalence de maladies chroniques, obésité, etc.) jouent-ils un rôle dans la priorisation de certains équipements sportifs ?**

- o Oui / Non
- o Si oui, pouvez-vous donner des exemples concrets ?

**Oui.** Il y a un virage vers l'utilisation des équipements sportifs pour réduire les inégalités sociales, y compris en matière de santé publique. Le sport est vu comme un outil pour améliorer la santé et l'intégration sociale.

8. **Les contextes socio-économiques (niveau de revenu, chômage, inégalités sociales) influencent-ils vos choix d'équipements ?**

- o Oui
- o Si oui, comment ces données orientent-elles vos choix ?

Le sport est de plus en plus utilisé comme un levier pour réduire les inégalités socio-économiques. Ces aspects influencent donc le choix des infrastructures, mais cela peut parfois nuire à une planification purement sportive.

### Partie 3 : Évaluation de l'Efficacité des Équipements Sportifs

(Hypothèse 3 : L'efficacité de la programmation est évaluée par des indicateurs de fréquentation, satisfaction des usagers et impact sur la santé publique)

9. **Quels indicateurs utilisez-vous pour évaluer l'efficacité des équipements sportifs ?** (Exemples : Taux de fréquentation, niveaux de satisfaction des usagers, impact sur la santé publique, rentabilité, autres)

Les indicateurs principaux sont **le taux de fréquentation** et l'acceptation du déficit d'exploitation, souvent calculé en amont. D'autres critères incluent **la satisfaction des usagers et l'impact sur le territoire** (accès à des infrastructures sportives, etc.).

10. **Comment mesurez-vous la satisfaction des usagers par rapport aux équipements sportifs existants ?** (Exemples : Enquêtes de satisfaction, consultations publiques, retours via des plateformes numériques, autres)

Enquêtes de satisfaction, consultations publiques : Les communes évaluent souvent la satisfaction des usagers en fonction des retours non formels. Il est rare que des enquêtes formelles soient menées, mais les taux de fréquentation et les plaintes sont pris en compte.

11. **L'impact des équipements sportifs sur la santé publique est-il évalué dans votre territoire ?**

**Non.** Cet impact est rarement évalué de manière formelle, bien qu'il soit pris en compte de façon indirecte.

12. **Les indicateurs de performance (fréquentation, satisfaction, impact santé) influencent-ils les décisions futures de programmation et de financement des infrastructures sportives ?**

Oui

Si oui, de quelle manière ?

La fréquentation est un facteur clé pour déterminer la continuation ou l'expansion des infrastructures.

#### Partie 4 : Co-construction de l'Offre d'Équipements Sportifs

(Hypothèse 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre dispositifs nationaux et initiatives locales)

13. **Dans quelle mesure les dispositifs nationaux (comme les plans nationaux de développement des infrastructures sportives) influencent-ils vos décisions au niveau local ?**

Très influents /  Modérément influents /  Peu influents /  Pas du tout influents

#### **Modérément influents**

Les collectivités locales restent souvent maîtresses de leurs décisions, même en présence de directives nationales.

14. **Comment se déroule la collaboration entre les initiatives locales et les directives nationales dans la planification des équipements sportifs ?**

(Exemples : Réunions de coordination, consultations, co-financements, autres)

Réunions de coordination, consultations

Il existe des **conférences régionales** du sport mises en place par la loi de 2019, mais leur efficacité reste limitée. La collaboration se heurte souvent aux libertés d'administration locale.

15. **Pouvez-vous donner des exemples de projets de co-construction entre dispositifs nationaux et initiatives locales dans la création d'équipements sportifs sur votre territoire ?**

Oui

Si oui, pouvez-vous décrire ces projets et les résultats obtenus ?

Des plans comme les 5000 équipements génération 2024 sont des exemples de co-construction, mais il arrive que certaines collectivités ne soient même pas au courant de leur existence, ce qui révèle un manque de coordination.

**16. Quels sont les défis que vous rencontrez dans la co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre les niveaux local et national ?**

o (Exemples : Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires, autres)

Les défis majeurs sont **le manque de coordination, les divergences de priorités et l'absence d'un dialogue structuré**. Chacun pense avoir raison, et il est difficile d'aligner les intérêts locaux et nationaux.

#### Conclusion

**17. Quels sont, selon vous, les principaux leviers pour améliorer la planification et le financement des équipements sportifs dans votre territoire ? au niveau national ?**

o (Suggestions d'amélioration, recommandations pour l'avenir)

- 1- Améliorer les diagnostics territoriaux pour qu'ils soient plus qualitatifs.
- 2- Accorder plus de temps aux acteurs locaux pour élaborer une planification adéquate.
- 3- Ne pas utiliser les fonds du sport pour boucher les déficits d'autres politiques publiques.
- 4- Réactiver les réflexions sur les besoins réels en infrastructures sportives à travers les fédérations et autres acteurs du sport.

**18. Y a-t-il d'autres aspects de la planification des équipements sportifs que vous souhaiteriez aborder ?**

L'utilisation de termes comme "rentabilité sociale" pourrait être remplacée par "utilité sociale" pour mieux refléter la mission d'intérêt général du sport dans les collectivités locales.

---

**Nom et prénom : Thomas GOURLAN**

**Entité : Rambouillet territoire**

**Fonction : Président de Rambouillet Territoires**

3e adjoint au maire de Rambouillet

Conseiller régional

Partie 1 : Outils de planification et analyse des besoins

(Hypothèse 1 : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification (SDES, SCES) et des systèmes d'information géographique (SIG))



1. **Quels outils de planification utilisez-vous pour analyser les besoins en équipements sportifs dans votre territoire ?** (Exemples : Systèmes d'information géographique (SIG), logiciels de planification, enquêtes de terrain, autres)

M. le Président explique que dans leur région, ils n'ont pas créé de nouveaux outils de planification. Les équipements comme les piscines et les gymnases ont été transférés à l'agglomération, et pour les nouveaux équipements créés, comme les aires multisports, ils n'ont pas utilisé d'outils de planification spécifiques. Ils se sont basés sur **les demandes des communes**, qui choisissent dans un catalogue ce dont elles ont besoin (sport pour enfants, sport pour adolescents, etc.).

2. **Utilisez-vous des SDES, SCES, SIG...etc. dans vos processus de planification concernant la répartition des équipements sportifs ?**

- o Non pour les SDES, SCES. OUI pour le SIG.
- o Si oui, pouvez-vous expliquer comment ces outils sont utilisés pour identifier les attentes des usagers et optimiser la répartition des infrastructures ?

On n'utilise pas ces schémas directeurs des équipements sportifs (SDES). Concernant le SIG, il mentionne qu'ils disposent d'un service SIG pour recenser les équipements sportifs existants sur le territoire, mais ce n'est pas utilisé pour la planification.

3. **Dans quelle mesure ces outils sont-ils partagés avec les autres acteurs impliqués (collectivités locales, État, secteur privé... etc) ?** Très partagés / Modérément partagés / Peu partagés / Pas du tout partagés

Pas du tout partagés.

- o Expliquez comment ces processus de partage fonctionnent dans la pratique.

Il n'y a pas de partage formel ou d'exigence de la part de l'État pour suivre un schéma spécifique. Les décisions sont principalement basées sur les demandes des associations locales et non sur une planification centralisée ou harmonisée.

4. **Ces outils de planification sont-ils utilisés de manière systématique dans tous les projets ou seulement dans des cas spécifiques ?** Toujours / Souvent / Parfois / Rarement

Rarement

- o Si seulement dans certains cas, lesquels ?

## Partie 2 : Facteurs déterminant le Choix des Équipements

(Hypothèse 2 : Les choix d'équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique...etc.)

5. **Quels sont les principaux critères pris en compte dans le choix des équipements sportifs à construire ou réhabiliter ?** (Exemples : Taille de la population, taux de pratique sportive, indicateurs de santé publique, revenus moyens, niveau d'urbanisation, autres)

Les principaux critères incluent **la taille de la population, le taux de pratique sportive**, et dans une moindre mesure, la santé publique (environ 10%). Le choix des équipements repose aussi sur les besoins exprimés par

les associations locales, comme pour la piscine des Fontaines, où la demande est venue d'un club local souhaitant un bassin olympique.

6. **Les facteurs démographiques (comme l'âge moyen ou la densité de population) influencent-ils vos décisions de programmation d'équipements sportifs ?**

- o Oui / Non
- o Si oui, comment ces critères sont-ils intégrés dans vos décisions ?

7. **Les enjeux de santé publique (prévalence de maladies chroniques, obésité, etc.) jouent-ils un rôle dans la priorisation de certains équipements sportifs ?**

- o Oui / Non
- o Si oui, pouvez-vous donner des exemples concrets ?

8. **Les contextes socio-économiques (niveau de revenu, chômage, inégalités sociales) influencent-ils vos choix d'équipements ?**

- o Oui / Non
- o Si oui, comment ces données orientent-elles vos choix ?

Les facteurs socio-économiques influencent principalement la tarification des équipements, mais pas directement le choix de leur construction. Dans leur territoire, où le niveau de revenu est relativement élevé, ces facteurs n'ont pas un impact significatif sur les décisions.

### Partie 3 : Évaluation de l'Efficacité des Équipements Sportifs

(Hypothèse 3 : L'efficacité de la programmation est évaluée par des indicateurs de fréquentation, satisfaction des usagers et impact sur la santé publique)

9. **Quels indicateurs utilisez-vous pour évaluer l'efficacité des équipements sportifs ?**

- o (Exemples : Taux de fréquentation, niveaux de satisfaction des usagers, impact sur la santé publique, peu de rentabilité financière, autres)

Les indicateurs utilisés incluent le taux de fréquentation et la rentabilité sociale et financière, même si cette dernière est souvent déficitaire. La satisfaction des usagers est mesurée de manière informelle, principalement en réagissant rapidement aux plaintes. Il n'existe pas d'enquêtes de satisfaction formelles pour le moment, bien que M. le Président reconnaisse l'importance de mettre en place un tel indicateur à l'avenir.

10. **Comment mesurez-vous la satisfaction des usagers par rapport aux équipements sportifs existants ?**

(Exemples : Enquêtes de satisfaction, consultations publiques, retours via des plateformes numériques, autres)

Enquêtes de satisfaction, retours via des plateformes numériques.

11. **L'impact des équipements sportifs sur la santé publique est-il évalué dans votre territoire ?**

- o Non
- o Si oui, comment évaluez-vous cet impact ? (Exemples : Réduction des maladies chroniques, augmentation de l'activité physique, autres indicateurs de santé)

L'impact sur la santé publique n'est pas actuellement évalué, bien que M. le Président envisage de prendre en compte cet aspect dans le futur.

12. **Les indicateurs de performance (fréquentation, satisfaction, impact santé) influencent-ils les décisions futures de programmation et de financement des infrastructures sportives ?**

- o Oui
- o Si oui, de quelle manière ? N'est pas qualifié

#### Partie 4 : Co-construction de l'Offre d'Équipements Sportifs

(Hypothèse 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre dispositifs nationaux et initiatives locales)

13. **Dans quelle mesure les dispositifs nationaux (comme les plans nationaux de développement des infrastructures sportives) influencent-ils vos décisions au niveau local ?** Très influents / Modérément influents / Peu influents / Pas du tout influents.

- o Pas du tout influents

M. le Président n'était pas au courant du plan "5000 équipements sportifs génération 2024". Il mentionne que bien que l'État propose des schémas et des directives, il n'y a pas d'aide financière suffisante de la part de l'État. La région et le département financent principalement les projets, mais ces derniers ne participent pas aux décisions sur les équipements spécifiques.

14. **Comment se déroule la collaboration entre les initiatives locales et les directives nationales dans la planification des équipements sportifs ?** (Exemples : Réunions de coordination, consultations, co-financements, autres)

- o Co-financements

15. **Pouvez-vous donner des exemples de projets de co-construction entre dispositifs nationaux et initiatives locales dans la création d'équipements sportifs sur votre territoire ?**

- o Non
- o Si oui, pouvez-vous décrire ces projets et les résultats obtenus ?

16. **Quels sont les défis que vous rencontrez dans la co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre les niveaux local et national ?**

- o (Exemples : Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires, autres)

Les principaux défis sont les contraintes budgétaires et le manque de coordination, chaque entité travaillant de manière autonome sans un schéma directeur commun. Il n'y a pas de divergence d'objectifs, mais une coordination pourrait améliorer l'efficacité des projets.

#### Conclusion

17. **Quels sont, selon vous, les principaux leviers pour améliorer la planification et le financement des équipements sportifs dans votre territoire ? au niveau national ?**

- o (Suggestions d'amélioration, recommandations pour l'avenir)

M. le Président suggère que l'État devrait **améliorer la communication** et mieux **consulter les collectivités locales** pour comprendre leurs besoins avant de définir des schémas nationaux. De plus, un **soutien financier** accru de la part de l'État est nécessaire, surtout dans le cadre de la promotion de la santé publique à travers le sport.

18. Y a-t-il d'autres aspects de la planification des équipements sportifs que vous souhaiteriez aborder ?

**Non**

---

Nom et prénom : Geoffroy Bax de Keating

Entité : Mairie Parray-en-Yvelines – Région des Yvelines.

Fonction : Délégué « Politique sportive et de loisirs intercommunale »

Maire du Parray-en-Yvelines

Conseiller départemental

#### Partie 1 : Outils de planification et analyse des besoins

(Hypothèse 1 : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification (SDED, SCES) et des systèmes d'information géographique (SIG))

1. Quels outils de planification utilisez-vous pour analyser les besoins en équipements sportifs dans votre territoire ? (Exemples : Systèmes d'information géographique (SIG), logiciels de planification, enquêtes de terrain, autres)

**Le maire a indiqué qu'ils n'utilisent pas d'outils de planification formalisés comme un « schéma directeur ». Les petites municipalités comme la leur se basent sur les retours des associations locales et des citoyens. Les décisions sont prises de manière qualitative, en fonction des besoins exprimés directement par la population.**

2. Utilisez-vous des SDES, SCES, SIG...etc. dans vos processus de planification concernant la répartition des équipements sportifs ?

**o Non**

**o Si oui, pouvez-vous expliquer comment ces outils sont utilisés pour identifier les attentes des usagers et optimiser la répartition des infrastructures ?**

**Le maire a mentionné que bien que l'État ait mis en place des outils comme le « schéma directeur » et le « schéma de cohérence des équipements sportifs », ces outils ne sont pas utilisés par leur municipalité. Ils ne disposent pas de la taille ou des ressources nécessaires pour se conformer à ces plans.**

3. Dans quelle mesure ces outils sont-ils partagés avec les autres acteurs impliqués (collectivités locales, État, secteur privé... etc) ? Très partagés / Modérément partagés / Peu partagés / Pas du tout partagés

**o Expliquez comment ces processus de partage fonctionnent dans la pratique.**

**Il n'y a pas de partage formel ou d'exigence de l'État pour que les collectivités locales suivent un schéma commun. Chaque commune travaille de manière indépendante, en fonction de ses besoins et ressources.**

4. Ces outils de planification sont-ils utilisés de manière systématique dans tous les projets ou seulement dans des cas spécifiques ? Toujours / Souvent / Parfois / Rarement

**Rarement**

- o Si seulement dans certains cas, lesquels ?

## Partie 2 : Facteurs déterminant le Choix des Équipements

(Hypothèse 2 : Les choix d'équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique...etc.)

5. Quels sont les principaux critères pris en compte dans le choix des équipements sportifs à construire ou réhabiliter ? (Exemples : Taille de la population, taux de pratique sportive, indicateurs de santé publique, revenus moyens, niveau d'urbanisation, autres)

**Les critères principaux sont les demandes des associations et des citoyens locaux. Par exemple, l'agrandissement de la piscine des Fontaines a été décidé suite à la demande du club local de natation, qui souhaitait un bassin olympique pour améliorer sa catégorie.**

6. Les facteurs démographiques (comme l'âge moyen ou la densité de population) influencent-ils vos décisions de programmation d'équipements sportifs ?

o **Oui**

- o Si oui, comment ces critères sont-ils intégrés dans vos décisions ?

**La taille de la population et le taux de pratique sportive sont des facteurs pris en compte. Dans le cas de la piscine, l'agrandissement était également justifié par l'augmentation de la population.**

7. Les enjeux de santé publique (prévalence de maladies chroniques, obésité, etc.) jouent-ils un rôle dans la priorisation de certains équipements sportifs ?

**Non. La santé publique est un critère secondaire. Bien que la pratique sportive ait des impacts sur la santé publique, cela n'est pas un facteur déterminant dans la prise de décision.**

- o Si oui, pouvez-vous donner des exemples concrets ?

8. Les contextes socio-économiques (niveau de revenu, chômage, inégalités sociales) influencent-ils vos choix d'équipements ?

o **Oui**

- o Si oui, comment ces données orientent-elles vos choix ?

**Le maire a expliqué que le niveau de revenu influence d'une manière indirecte le choix des équipements, mais cela peut influencer la tarification. Des tarifs adaptés sont mis en place pour s'assurer que les équipements restent accessibles à tous.**

## Partie 3 : Évaluation de l'Efficacité des Équipements Sportifs

(Hypothèse 3 : L'efficacité de la programmation est évaluée par des indicateurs de fréquentation, satisfaction des usagers et impact sur la santé publique)

9. Quels indicateurs utilisez-vous pour évaluer l'efficacité des équipements sportifs ? (Exemples : Taux de fréquentation, niveaux de satisfaction des usagers, impact sur la santé publique, rentabilité, autres)

L'indicateur principal est la fréquentation des équipements. Bien qu'il n'y ait pas d'enquêtes de satisfaction formelles, ils observent l'utilisation des infrastructures pour évaluer leur efficacité.

10. Comment mesurez-vous la satisfaction des usagers par rapport aux équipements sportifs existants ? (Exemples : Enquêtes de satisfaction, consultations publiques, retours via des plateformes numériques, autres)

Non, il n'y a pas d'enquête de satisfaction formelle, mais les retours des usagers sont pris en compte de manière informelle.

11. L'impact des équipements sportifs sur la santé publique est-il évalué dans votre territoire ?

o Non

- o Si oui, comment évaluez-vous cet impact ? (Exemples : Réduction des maladies chroniques, augmentation de l'activité physique, autres indicateurs de santé)

12. Les indicateurs de performance (fréquentation, satisfaction, impact santé) influencent-ils les décisions futures de programmation et de financement des infrastructures sportives ?

o Oui

- o Si oui, de quelle manière ?

- o L'augmentation du taux de fréquentation montre qu'il y a un besoin réel en matière de pratique sportive, et donc en l'équipement. Par exemple si le taux de remplissage d'une piscine est compris entre 80% et 100%, une augmentation de la population entraînera une demande supplémentaire à l'avenir et donc une planification est nécessaire d'une nouvelle construction de piscine. Cependant, il reste à vérifier si le financement est disponible.

o Partie 4 : Co-construction de l'Offre d'Équipements Sportifs

(Hypothèse 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre dispositifs nationaux et initiatives locales)

13. Dans quelle mesure les dispositifs nationaux (comme les plans nationaux de développement des infrastructures sportives) influencent-ils vos décisions au niveau local ? Très influents / Modérément influents / Peu influents / Pas du tout influents

Peu influents

14. Comment se déroule la collaboration entre les initiatives locales et les directives nationales dans la planification des équipements sportifs ? (Exemples : Réunions de coordination, consultations, co-financements, autres)

Il n'y a pas de collaboration formelle avec l'État pour la planification des équipements sportifs. Cependant, des aides financières peuvent venir de la région ou du département, mais ce sont les communes qui prennent les décisions finales.

15. Pouvez-vous donner des exemples de projets de co-construction entre dispositifs nationaux et initiatives locales dans la création d'équipements sportifs sur votre territoire ?

o Oui

o Si oui, pouvez-vous décrire ces projets et les résultats obtenus ?

**Avec l'argent de la région, j'ai créé un mur d'escalade de niveau départemental, de 20 m. C'est un grand mur d'escalade.**

16. Quels sont les défis que vous rencontrez dans la co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre les niveaux local et national ? (Exemples : Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires, autres)

**Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires.**

### Conclusion

17. Quels sont, selon vous, les principaux leviers pour améliorer la planification et le financement des équipements sportifs dans votre territoire ? au niveau national ?

o (Suggestions d'amélioration, recommandations pour l'avenir)

**Le maire a suggéré que l'État devrait mieux consulter les collectivités locales pour connaître leurs besoins avant d'imposer des directives nationales. De plus, un soutien financier accru de l'État est nécessaire pour soutenir les projets locaux.**

18. Y a-t-il d'autres aspects de la planification des équipements sportifs que vous souhaiteriez aborder ?

**Non**

---

Nom et prénom : Mathias LE MOING

Entité : Agglo du pays du Dreux/ Pôle Services à la Population

Fonction : Directeur des équipements sportifs

### Partie 1 : Outils de planification et analyse des besoins

**(Hypothèse 1 : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification (SDED, SCES) et des systèmes d'information géographique (SIG))**

1. Quels outils de planification utilisez-vous pour analyser les besoins en équipements sportifs dans votre territoire ? (Exemples : Systèmes d'information géographique (SIG), logiciels de planification, enquêtes de terrain, autres)

**Les études de faisabilité sont réalisées par des AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour savoir si le terrain et la zone concernée conviennent aux futurs pratiquants, que ce soit pour des gymnases, stades, ou piscines. Cela inclut des diagnostics sur la population, comme la présence de collèges, lycées, etc.**

2. Utilisez-vous des SDES, SCES, SIG...etc. dans vos processus de planification concernant la répartition des équipements sportifs ?

**o Non**

- o Si oui, pouvez-vous expliquer comment ces outils sont utilisés pour identifier les attentes des usagers et optimiser la répartition des infrastructures ?**
- 3. Dans quelle mesure ces outils sont-ils partagés avec les autres acteurs impliqués (collectivités locales, État, secteur privé... etc) ? Très partagés / Modérément partagés / Peu partagés / Pas du tout partagés**

**Modérément partagés**

- o Expliquer comment ces processus de partage fonctionnent dans la pratique.**

**Ces études sont menées par des AMO et partagées avec les élus locaux qui décident des orientations politiques. Toutefois, il n'y a pas un véritable processus de partage régulier avec les autres acteurs comme l'État ou le secteur privé.**

- 4. Ces outils de planification sont-ils utilisés de manière systématique dans tous les projets ou seulement dans des cas spécifiques ? Toujours / Souvent / Parfois / Rarement**

**Rarement**

- o Si seulement dans certains cas, lesquels ?**

**Ces outils sont utilisés dans des projets spécifiques, notamment lorsque des subventions importantes sont en jeu ou pour des projets d'envergure (exemple : piscine olympique).**

**Partie 2 : Facteurs déterminant le Choix des Équipements**

**(Hypothèse 2 : Les choix d'équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique...etc.)**

- 5. Quels sont les principaux critères pris en compte dans le choix des équipements sportifs à construire ou réhabiliter ? (Exemples : Taille de la population, taux de pratique sportive, indicateurs de santé publique, revenus moyens, niveau d'urbanisation, autres)**

**Les principaux critères sont la taille de la population, le taux de pratique sportive, l'accueil des scolaires (ex. gymnase intercommunal mis à disposition des collèges). Nous tenons aussi compte de l'âge moyen des habitants et de l'urbanisation (par exemple à Trappes, où 35 % de la population est jeune, des équipements spécifiques sont mis en place pour attirer les familles).**

- 6. Les facteurs démographiques (comme l'âge moyen ou la densité de population) influencent-ils vos décisions de programmation d'équipements sportifs ?**

**o Oui**

- o Si oui, comment ces critères sont-ils intégrés dans vos décisions ?**

**Par exemple, dans une ville avec une population jeune comme Trappes, des infrastructures sportives et culturelles sont développées pour répondre aux besoins de cette population.**

- 7. Les enjeux de santé publique (prévalence de maladies chroniques, obésité, etc.) jouent-ils un rôle dans la priorisation de certains équipements sportifs ?**



- o Oui**
- o Si oui, pouvez-vous donner des exemples concrets ?**

**Dans certaines villes comme Nantes ou Nancy, il y a un accent mis sur l'accessibilité pour les personnes handicapées et le sport santé.**

**8. Les contextes socio-économiques (niveau de revenu, chômage, inégalités sociales) influencent-ils vos choix d'équipements ?**

- o Oui**
- o Si oui, comment ces données orientent-elles vos choix ?**

**De manière indirecte. Dans des régions comme la Creuse, où la population est faible, les infrastructures sont conçues pour attirer des familles modestes, avec un objectif de qualité de vie supérieure à celle des zones urbaines.**

Partie 3 : Évaluation de l'Efficacité des Équipements Sportifs

**(Hypothèse 3 : L'efficacité de la programmation est évaluée par des indicateurs de fréquentation, satisfaction des usagers et impact sur la santé publique)**

**9. Quels indicateurs utilisez-vous pour évaluer l'efficacité des équipements sportifs ?**

**(Exemples : Taux de fréquentation, niveaux de satisfaction des usagers, impact sur la santé publique, rentabilité, autres)**

**Le principal indicateur est le taux de fréquentation. Par exemple, un gymnase avec un taux d'occupation de 100 % est considéré comme efficace.**

**10. Comment mesurez-vous la satisfaction des usagers par rapport aux équipements sportifs existants ? (Exemples : Enquêtes de satisfaction, consultations publiques, retours via des plateformes numériques, autres)**

**Consultations publiques. Nous utilisons des forums d'associations pour recueillir les retours des usagers.**

**11. L'impact des équipements sportifs sur la santé publique est-il évalué dans votre territoire ?**

- o Oui**
- o Si oui, comment évaluez-vous cet impact ? (Exemples : Réduction des maladies chroniques, augmentation de l'activité physique, autres indicateurs de santé)**

**Nous travaillons avec l'hôpital pour proposer des activités de bien-être pour des patients atteints de maladies chroniques, ainsi que des initiatives pour les personnes en surpoids ou les enfants.**

**12. Les indicateurs de performance (fréquentation, satisfaction, impact santé) influencent-ils les décisions futures de programmation et de financement des infrastructures sportives ?**

- o Oui**

o Si oui, de quelle manière ?

**Le taux de fréquentation et les besoins de la population influencent directement les décisions de programmation.**

#### Partie 4 : Co-construction de l'Offre d'Équipements Sportifs

**(Hypothèse 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre dispositifs nationaux et initiatives locales)**

13. Dans quelle mesure les dispositifs nationaux (comme les plans nationaux de développement des infrastructures sportives) influencent-ils vos décisions au niveau local ? Très influents / Modérément influents / Peu influents / Pas du tout influents

**Modérément influents. Les dispositifs comme le plan "5000 équipements" ont une influence directe. Par exemple, la piste d'athlétisme a été réhabilitée grâce à ce type de financement.**

14. Comment se déroule la collaboration entre les initiatives locales et les directives nationales dans la planification des équipements sportifs ? (Exemples : Réunions de coordination, consultations, co-financements, autres)

**Nous soumettons des dossiers pour obtenir des subventions et travaillons avec des AMO pour s'assurer que les équipements respectent les critères de financement. Alors il y a des réunions de coordination, consultations et le co-financement de certains équipements sportifs**

15. Pouvez-vous donner des exemples de projets de co-construction entre dispositifs nationaux et initiatives locales dans la création d'équipements sportifs sur votre territoire ?

o Oui

o Si oui, pouvez-vous décrire ces projets et les résultats obtenus ?

**Par exemple, la réhabilitation de la piste d'athlétisme a bénéficié de 80 % de subventions en raison de son intérêt pour l'Éducation nationale.**

16. Quels sont les défis que vous rencontrez dans la co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre les niveaux local et national ? (Exemples : Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires, autres)

**Le principal défi est le manque de coordination entre les besoins locaux et les critères de financement nationaux. Il peut aussi y avoir des problèmes de budget et d'accessibilité.**

#### Conclusion

17. Quels sont, selon vous, les principaux leviers pour améliorer la planification et le financement des équipements sportifs dans votre territoire ? au niveau national ? (Suggestions d'amélioration, recommandations pour l'avenir)

**Il faut une meilleure coordination entre les élus, les techniciens, et les AMO. Il est également crucial d'adopter une approche progressive, avec un échéancier bien défini pour chaque étape de la planification.**

18. Y a-t-il d'autres aspects de la planification des équipements sportifs que vous souhaiteriez aborder ?

**Un suivi plus rigoureux de la planification et une implication accrue des techniciens dès la conception des projets sont nécessaires pour éviter des erreurs coûteuses lors de la réalisation des infrastructures.**

---

Nom et prénom : André LAZAOUÏ

Entité : Association- Ville de Roubaix

Fonction : Président du FC Roubaix

Chargé de mission et événementiel sportif à la ville de Roubaix

#### Partie 1 : Outils de planification et analyse des besoins

(Hypothèse 1 : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification (SDED, SCES) et des systèmes d'information géographique (SIG))

1. Quels outils de planification utilisez-vous pour analyser les besoins en équipements sportifs dans votre territoire ? (Exemples : Systèmes d'information géographique (SIG), logiciels de planification, enquêtes de terrain, autres)

**M. Lazaoui a mentionné que la planification se fait en fonction de la demande, qui est analysée à travers des réunions avec les partenaires locaux (ligues, fédérations, clubs, écoles, collèges, lycées). Ils ne semblent pas utiliser des systèmes d'information géographique pour collecter ces informations.**

2. Utilisez-vous des SDES, SCES, SIG...etc. dans vos processus de planification concernant la répartition des équipements sportifs ?

Non

Si oui, pouvez-vous expliquer comment ces outils sont utilisés pour identifier les attentes des usagers et optimiser la répartition des infrastructures ?

3. Dans quelle mesure ces outils sont-ils partagés avec les autres acteurs impliqués (collectivités locales, État, secteur privé... etc) ? Très partagés / Modérément partagés / Peu partagés / Pas du tout partagés

Pas du tout partagés

Expliquez comment ces processus de partage fonctionnent dans la pratique.

4. Ces outils de planification sont-ils utilisés de manière systématique dans tous les projets ou seulement dans des cas spécifiques ? Toujours / Souvent / Parfois / Rarement

Rarement

Si seulement dans certains cas, lesquels ?

## Partie 2 : Facteurs déterminant le Choix des Équipements

(Hypothèse 2 : Les choix d'équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique...etc.)

5. Quels sont les principaux critères pris en compte dans le choix des équipements sportifs à construire ou réhabiliter ? (Exemples : Taille de la population, taux de pratique sportive, indicateurs de santé publique, revenus moyens, niveau d'urbanisation, autres)

La demande des différents acteurs (clubs, écoles, collèges, lycées), la taille de la population, le taux de pratique sportive, et le développement de la ville sont des critères importants. La démographie et les disciplines sportives pratiquées dans la région influencent fortement les décisions.

6. Les facteurs démographiques (comme l'âge moyen ou la densité de population) influencent-ils vos décisions de programmation d'équipements sportifs ?

Oui

Si oui, comment ces critères sont-ils intégrés dans vos décisions ?

L'augmentation de la taille de la population implique une augmentation de la demande sur les pratiques sportives et donc les associations et les clubs demande aussi les équipements sportifs pour pouvoir répondre à la demande.

7. Les enjeux de santé publique (prévalence de maladies chroniques, obésité, etc.) jouent-ils un rôle dans la priorisation de certains équipements sportifs ?

Oui

Si oui, pouvez-vous donner des exemples concrets ?

Les équipements servent à divers groupes, incluant les clubs, les écoles, mais aussi les habitants pour des raisons de santé.

8. Les contextes socio-économiques (niveau de revenu, chômage, inégalités sociales) influencent-ils vos choix d'équipements ?

Oui

Si oui, comment ces données orientent-elles vos choix ?

M. Lazaoui a donné l'exemple de Villeneuve-d'Ascq qui, étant une ville plus riche, dispose de meilleurs équipements sportifs comparé à Roubaix.

## Partie 3 : Évaluation de l'Efficacité des Équipements Sportifs

(Hypothèse 3 : L'efficacité de la programmation est évaluée par des indicateurs de fréquentation, satisfaction des usagers et impact sur la santé publique)

9. Quels indicateurs utilisez-vous pour évaluer l'efficacité des équipements sportifs ?

(Exemples : Taux de fréquentation, niveaux de satisfaction des usagers, impact sur la santé publique, rentabilité, autres)

Les indicateurs mentionnés sont l'utilisation (nombre d'heures de pratique, le taux de fréquentation) et des enquêtes de satisfaction auprès des clubs et des institutions éducatives locales.

10. Comment mesurez-vous la satisfaction des usagers par rapport aux équipements sportifs existants ?

- o (Exemples : Enquêtes de satisfaction, consultations publiques, retours via des plateformes numériques, autres)

- o **Non mesuré.**

11. L'impact des équipements sportifs sur la santé publique est-il évalué dans votre territoire ?

- o **Non**

- o Si oui, comment évaluez-vous cet impact ? (Exemples : Réduction des maladies chroniques, augmentation de l'activité physique, autres indicateurs de santé)

**L'impact sur la santé publique n'est pas spécifiquement évalué dans leur territoire.**

12. Les indicateurs de performance (fréquentation, satisfaction, impact santé) influencent-ils les décisions futures de programmation et de financement des infrastructures sportives ?

- o **Oui**

- o Si oui, de quelle manière ?

- o **Augmentation de la demande**

#### Partie 4 : Co-construction de l'Offre d'Équipements Sportifs

(Hypothèse 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre dispositifs nationaux et initiatives locales)

13. Dans quelle mesure les dispositifs nationaux (comme les plans nationaux de développement des infrastructures sportives) influencent-ils vos décisions au niveau local ?

- o Très influents / Modérément influents / Peu influents / Pas du tout influents

**Il y a une collaboration, notamment dans le cadre de la réhabilitation des quartiers prioritaires de la ville QPV (ex. Lanru), avec des financements venant de l'État.**

14. Comment se déroule la collaboration entre les initiatives locales et les directives nationales dans la planification des équipements sportifs ?

- o (Exemples : Réunions de coordination, consultations, co-financements, autres)

- o **Réunions de coordination, co-financements**

15. Pouvez-vous donner des exemples de projets de co-construction entre dispositifs nationaux et initiatives locales dans la création d'équipements sportifs sur votre territoire ?

- o **Oui**

- o Si oui, pouvez-vous décrire ces projets et les résultats obtenus ?

**La rénovation d'un complexe de rugby, le vélodrome avec un nouveau terrain synthétique, et d'autres projets de rénovation d'infrastructures sportives à Roubaix.**

16. Quels sont les défis que vous rencontrez dans la co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre les niveaux local et national ? (Exemples : Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires, autres)

Des divergences d'objectifs peuvent survenir, particulièrement en ce qui concerne les demandes spécifiques des clubs par rapport aux contraintes budgétaires.

#### Conclusion

17. Quels sont, selon vous, les principaux leviers pour améliorer la planification et le financement des équipements sportifs dans votre territoire ? au niveau national ?

o (Suggestions d'amélioration, recommandations pour l'avenir)

M. Lazaoui suggère de mieux intégrer les clubs sportifs, fédérations, ligues régionales et établissements scolaires dès le début de la planification des projets.

18. Y a-t-il d'autres aspects de la planification des équipements sportifs que vous souhaiteriez aborder ?

Non.

---

Nom et prénom : BOULESTEIX Bruno

Entité : Les Essarts-le-Roi/ piscine les Molières

Fonction : MNS

Délégué du personnel de Natation

#### Partie 1 : Outils de planification et analyse des besoins

(Hypothèse 1 : Les acteurs de la politique sportive utilisent systématiquement des outils de planification (SDED, SCES) et des systèmes d'information géographique (SIG))

1. Quels outils de planification utilisez-vous pour analyser les besoins en équipements sportifs dans votre territoire ? (Exemples : Systèmes d'information géographique (SIG), logiciels de planification, enquêtes de terrain, autres)

Pas d'outil de planification

2. Utilisez-vous des SDES, SCES, SIG...etc. dans vos processus de planification concernant la répartition des équipements sportifs ?

o Non

o Si oui, pouvez-vous expliquer comment ces outils sont utilisés pour identifier les attentes des usagers et optimiser la répartition des infrastructures ?

Il y a une absence de compétences nécessaires pour gérer les équipements sportifs. Avant, les communes géraient directement les équipements sportifs, les horaires, et les besoins des associations, mais ce rôle semble avoir été transféré à d'autres structures sans étude de demande préalable.

3. Dans quelle mesure ces outils sont-ils partagés avec les autres acteurs impliqués (collectivités locales, État, secteur privé... etc) ? Très partagés / Modérément partagés / Peu partagés / Pas du tout partagés

**Pas du tout partagés**

- o Expliquez comment ces processus de partage fonctionnent dans la pratique.
4. Ces outils de planification sont-ils utilisés de manière systématique dans tous les projets ou seulement dans des cas spécifiques ?
- o Toujours / Souvent / Parfois / Rarement

**Rarement**

- o Si seulement dans certains cas, lesquels ?

Les décisions semblent se baser sur des principes économiques, politiques et des contraintes budgétaires, plutôt que sur une planification systématique basée sur les besoins des associations ou des populations.

**Partie 2 : Facteurs déterminant le Choix des Équipements**

(Hypothèse 2 : Les choix d'équipements sportifs sont influencés par des facteurs démographiques, socio-économiques et de santé publique...etc.)

5. Quels sont les principaux critères pris en compte dans le choix des équipements sportifs à construire ou réhabiliter ? (Exemples : Taille de la population, taux de pratique sportive, indicateurs de santé publique, revenus moyens, niveau d'urbanisation, autres)

Les critères semblent inclure la fréquentation, le taux de pratique sportive, et des considérations socio-économiques. Les équipements doivent être justifiés par un retour sur investissement, bien que cela ne soit pas toujours réaliste (par exemple, une piscine surdimensionnée par rapport à la fréquentation attendue).

6. Les facteurs démographiques (comme l'âge moyen ou la densité de population) influencent-ils vos décisions de programmation d'équipements sportifs ?

**Oui**

- o Si oui, comment ces critères sont-ils intégrés dans vos décisions ?

7. Les enjeux de santé publique (prévalence de maladies chroniques, obésité, etc.) jouent-ils un rôle dans la priorisation de certains équipements sportifs ?

**Non**

- o Si oui, pouvez-vous donner des exemples concrets ?

Bien que cela devrait être une priorité, les enjeux de santé publique ne semblent pas être suffisamment pris en compte. La priorité est plutôt donnée à l'inclusion sociale, surtout pour sortir les jeunes des quartiers de la rue et des écrans.

8. Les contextes socio-économiques (niveau de revenu, chômage, inégalités sociales) influencent-ils vos choix d'équipements ?

- o Oui
- o Si oui, comment ces données orientent-elles vos choix ?

Le revenu moyen et les caractéristiques socio-économiques des régions influencent les choix d'équipements sportifs. Les régions riches ont tendance à avoir des équipements de meilleure qualité, et que la rentabilité des équipements est une préoccupation majeure.

### Partie 3 : Évaluation de l'Efficacité des Équipements Sportifs

(Hypothèse 3 : L'efficacité de la programmation est évaluée par des indicateurs de fréquentation, satisfaction des usagers et impact sur la santé publique)

9. Quels indicateurs utilisez-vous pour évaluer l'efficacité des équipements sportifs ? (Exemples : Taux de fréquentation, niveaux de satisfaction des usagers, impact sur la santé publique, rentabilité, autres)

Les indicateurs incluent la fréquentation, le niveau de satisfaction des usagers, et la rentabilité. Cependant, M. Bruno souligne que la recherche de rentabilité peut conduire à une diminution de la qualité du service (par exemple, moins de personnel pour nettoyer une piscine, ce qui peut dégrader l'hygiène).

10. Comment mesurez-vous la satisfaction des usagers par rapport aux équipements sportifs existants ? (Exemples : Enquêtes de satisfaction, consultations publiques, retours via des plateformes numériques, autres)

Il n'y a pas de cahier de doléances physique, mais une plateforme numérique est utilisée pour recueillir les retours des usagers. La fréquentation régulière des mêmes personnes est également un indicateur de satisfaction.

11. L'impact des équipements sportifs sur la santé publique est-il évalué dans votre territoire ?

- o Non
- o Si oui, comment évaluez-vous cet impact ? (Exemples : Réduction des maladies chroniques, augmentation de l'activité physique, autres indicateurs de santé)

12. Les indicateurs de performance (fréquentation, satisfaction, impact santé) influencent-ils les décisions futures de programmation et de financement des infrastructures sportives ?

- o Oui
- o Si oui, de quelle manière ?

### Partie 4 : Co-construction de l'Offre d'Équipements Sportifs

(Hypothèse 4 : Co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre dispositifs nationaux et initiatives locales)

13. Dans quelle mesure les dispositifs nationaux (comme les plans nationaux de développement des infrastructures sportives) influencent-ils vos décisions au niveau local ?



o Très influents / Modérément influents / Peu influents / Pas du tout influents

**Pas du tout influents.**

**M. Bruno n'était pas au courant du plan "5000 équipements sportifs génération 2024".**

14. Comment se déroule la collaboration entre les initiatives locales et les directives nationales dans la planification des équipements sportifs ?

o (Exemples : Réunions de coordination, consultations, co-financements, autres)

**Les communes ne construisent plus sans subventions ou aides de l'État, et que les décisions sont maintenant souvent prises par les communautés de communes, ce qui peut réduire l'autonomie des communes.**

15. Pouvez-vous donner des exemples de projets de co-construction entre dispositifs nationaux et initiatives locales dans la création d'équipements sportifs sur votre territoire ?

o **Non**

o Si oui, pouvez-vous décrire ces projets et les résultats obtenus ?

16. Quels sont les défis que vous rencontrez dans la co-construction de l'offre d'équipements sportifs entre les niveaux local et national ?

o (Exemples : Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires, autres)

o **Divergences d'objectifs, manque de coordination, contraintes budgétaires.**

### Conclusion

17. Quels sont, selon vous, les principaux leviers pour améliorer la planification et le financement des équipements sportifs dans votre territoire ? au niveau national ?

o (Suggestions d'amélioration, recommandations pour l'avenir)

**M. Bruno suggère une meilleure coordination entre les communes et les communautés de communes, ainsi qu'une évaluation plus réaliste des besoins et des capacités de fréquentation des équipements avant leur construction.**

18. Y a-t-il d'autres aspects de la planification des équipements sportifs que vous souhaiteriez aborder ?

**Non.**

## Bibliographie

- Amar, M. (1987). *Le financement des équipements sportifs en France*.
- Agence Nationale du Sport. (2021). *Plan 5000 équipements de proximité*.
- Agence Nationale du Sport. (2022). *Stratégies et financement des équipements sportifs en France*.
- Baslé, G. (1994). *Contribution à l'analyse prospective des politiques sportives locales, nouveaux enjeux, nouvelles approches*. Thèse en STAPS, Université de Paris Sud Orsay.
- BPCE. (2022). *Financement du sport par les collectivités territoriales*.
- Cadière, E. (2020). *Les politiques sportives en France : évolution et enjeux*. Cairn.info.
- Callède, J.-P., & Dané, M. (1991). *Les politiques sportives locales*.
- CDES. (2018). *Le mouvement sportif : quels effets sur la société française et son économie ?*
- Chapman, H. (2024). *France's Long Reconstruction*. Harvard University Press.
- Creswell, J. W., & Poth, C. N. (2018). *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches* (4th ed.). Sage publications.
- Durand, M. (2019). *Histoire et politiques du sport en France*. Oxford Academic.
- Economics Essays. (2024). *The Economy of the 1970s*.
- Grosborne, J. (1985). *L'évolution de l'aide technique de l'État*.
- Harvey, J. (2017). *L'aménagement du territoire et le sport en France*. Oxford Academic.
- INSEE. (1988). *Inventaire Communal*.
- INSEE. (2023). *Les chiffres clés du sport en France*.
- INSEP. (2016). *Rapport sur l'impact des événements sportifs internationaux en France*.
- Jobs, R. I. (2007). *Riding the New Wave: Youth and the Rejuvenation of France*. Stanford University Press.
- Mazower, M., Reinisch, J., & Feldman, D. (2011). *Post-war Reconstruction in Europe: International Perspectives, 1945-1949*. Oxford University Press.
- Ministère chargé des Sports. (2010). *Guide pratique pour la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs*.
- Ministère de la Cohésion des Territoires. (2020). *SCOT et SRADDT : Intégration des équipements sportifs dans l'aménagement du territoire*.

- Ministère de la Transition Écologique. (2017). *Stratégie Nationale pour le Développement Durable du Sport*.
- Ministère des Sports. (2000). *Plan Sport pour Tous*.
- Ministère des Sports. (2023). *Recensement des Équipements Sportifs (RES)*.
- MSS/DSB3 - RES. (2009). *Propriété et gestion des équipements sportifs*.
- Ouyang, Y., Lee, P.-C., & Ko, L.-M. (2023). *A Systematic Review of the Development of Sport Policy Research (2000–2020)*. MDPI Sustainability.
- Observatoire de l'économie du sport. (2022). *Impact économique et social des équipements sportifs*.
- Patton, M. Q. (2015). *Qualitative research & evaluation methods: Integrating theory and practice* (4th ed.). Sage publications.
- Rouxel, F., & Rist, D. (2008). *Le développement durable : Approche dans les diagnostics territoriaux*. Le CERTU, dossier n° 35.
- Sabbah, P., & Vigneau, F. (2006). *Évolution des politiques sportives en France*. *Revue des Sciences Sociales*.
- Sporsora. (2021). *Étude sur le sponsoring sportif*.
- Tournaire, P., & Le Ferrand-Couzis, C. (1995). *Les subventions d'État et la construction des équipements sportifs*.
- Wall, I. (2004). *The Remaking of Postwar France: From the Fourth Republic to de Gaulle*. Humanities West.